

DOSSIER SPÉCIAL

Est du Québec
**Les événements marquants
de décembre 2010**
P. 13 à 21

**Bilan des projets de prévention de glissements
de terrain mis en œuvre en 2009-2010**
P. 6-7

Centres d'urgence 9-1-1
Entrée en vigueur de nouvelles normes
P. 22

Collaboration CSST-APSAM
Pour une meilleure intervention en espace clos
P. 23

Mérite québécois de la sécurité civile 2011
Six candidats récompensés
P. 34

PORTRAIT

- Un vent de renouveau à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie

3

INFO-SCHEMA

- En date du 23 mars 2011
75 schémas ont été attestés

4

FORMATION

- Sécurité incendie
Prix national récompensant les efforts en formation
- Trois-Rivières
Le personnel du MSP améliore ses connaissances et son savoir-faire pour faire face à un accident nucléaire

4

5

PRÉVENTION

- Bilan des projets de prévention de glissements de terrain mis en œuvre en 2009-2010
- Section sécurité civile dans le site Internet du MDEIE
- L'ABC des catastrophes et des situations d'urgence
Un outil pédagogique clés en main pour le 1^{er} cycle du primaire
- Longueuil
Prix d'excellence conjoint pour le service de sécurité incendie et la Garde côtière auxiliaire canadienne, région du Québec
- Ville de Québec
Opérationnalisation des activités en sécurité civile
- Rencontre pancanadienne sur la gestion des urgences
- MRC de Montmagny
L'informatique au service de la prévention incendie
- Stagiaires en gestion des risques majeurs

6

7

8

9

10

11

12

12

DOSSIER SPÉCIAL

Est du Québec

Les événements marquants de décembre 2010

- L'estuaire et le golfe du Saint-Laurent durement touchés par les pluies torrentielles et les grandes marées
- Mise en place d'une équipe d'assistance après-sinistre
- Programme d'aide financière spécifique
Le gouvernement bonifie son aide aux sinistrés
- Des municipalités aguerries préparées à faire face aux situations d'urgence
- Le synchronisme des éléments de la nature
- La prise en compte de l'érosion du littoral dans l'aménagement du territoire
- Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Le réseau routier du MTQ endommagé
- Déploiement rapide pour le traitement des demandes d'aide financière
- Inondations dans l'est du Québec
Services Québec met en branle la mission « Communication »

13

15

15

16

17

18

19

20

21

INTERVENTION

- Centres d'urgence 9-1-1
Entrée en vigueur de nouvelles normes
- Collaboration CSST-APSAM
Pour une meilleure intervention en espace clos
- Inondations en Chaudière-Appalaches
Un système de surveillance en temps réel qui peut faire toute la différence
- Ambulance Saint-Jean fait maintenant partie des partenaires du MSP
- Des groupes structurés de bénévoles au service de la population
- Mauricie/Centre-du-Québec
Entente de service pour les opérations de sauvetage et d'évacuation médicale hors route
- Voie maritime du Saint-Laurent
Déclenchement du plan d'urgence maritime

22

23

24

25

26

27

29

AGENDA

28

ENQUÊTE

- Nouveau départ pour l'Association internationale des enquêteurs en incendie, section du Québec

30

RECHERCHE

- L'Argonne National Laboratory a mis au point un système d'indices des mesures de protection

31

SUR LE TERRAIN

- Prix Triangle
L'ATPIQ, La prévention au Québec, récompense les initiatives
- Colloque sur la sécurité civile 2011
Un événement toujours aussi couru
- Mérite québécois de la sécurité civile 2011
Six candidats récompensés
- Conditions hivernales extrêmes
Un exercice majeur pour le gouvernement du Québec
- Un 2^e exercice annuel pour les bénévoles de la Montérégie
- Grenoble
Présence québécoise aux 23^e Entretiens Jacques-Cartier

32

33

34

35

35

36

EN RÉGION

- Repentigny
Nouvel outil de sensibilisation pour les jeunes
- Rivière-du-Loup
Une simulation pour valider les méthodes de travail
- Rivière-du-loup
Le concours *Étudiant averti* atteint la cible!
- Mascouche
Refonte du service de sécurité incendie

37

37

38

38

EN VRAC

- Semaine de la sécurité civile
Faites connaître vos activités
- Introduction à la conception d'exercices

40

40



23

33



MSP

Vous changez d'adresse?

Il est très **important** de nous faire part de tout changement d'adresse si vous désirez recevoir par la poste le bulletin **Inter-Action** publié par la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie.

Envoyez-nous vos coordonnées postales à inter-action@msp.gouv.qc.ca.

Nouvel abonnement

Toute demande pour un nouvel abonnement doit être transmise à inter-action@msp.gouv.qc.ca. Faites-nous parvenir vos coordonnées postales.

Nous nous ferons un plaisir de mettre à jour notre liste d'abonnés.

Merci de votre intérêt,

L'équipe de rédaction

Un vent de renouveau à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie

PAR LISE GARIÉPY

Une carrière de trente ans dans les Forces canadiennes, de nombreuses missions internationales et surtout une expertise mondialement reconnue en coordination, en planification et en gestion, tel est l'impressionnant bagage du nouveau sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, M. Guy Laroche.

constate-t-il. « Il faut orienter nos actions vers la sensibilisation et la prévention afin d'être prêts à réagir en cas de sinistres. On ne peut empêcher une catastrophe naturelle de se produire, mais des mesures préventives appropriées et une bonne planification nous permettent de mieux faire face à la situation, même si, au Québec, on est déjà en mesure de répondre à plusieurs situations d'urgence », ajoute-t-il.

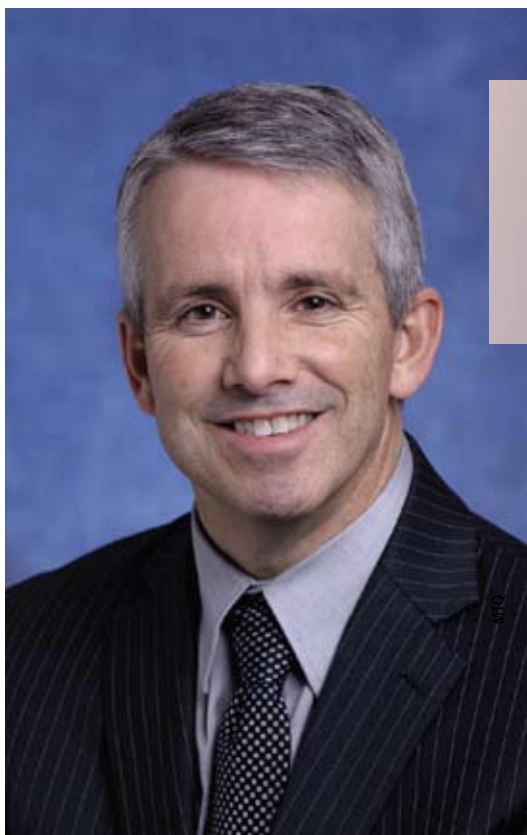
En poste depuis le 20 décembre 2010, M. Laroche a rapidement pris le pouls de la situation à la suite des lourds dommages causés par les grandes marées et les pluies diluviennes sur la Côte-Nord et dans le Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Mais ce n'était pas la première fois qu'il côtoyait des personnes sinistrées.

« Que ce soit pendant la guerre, que je considère comme un sinistre, ou que ce soit à la suite d'un tremblement de terre comme en Haïti, un sinistré demeure un sinistré. Ce sont les personnes, les familles qui paient le prix », souligne-t-il.

Son expertise internationale en gestion des opérations, acquise au fil de sa brillante carrière militaire, peut facilement être transposée au niveau provincial. « Par exemple, ma participation à deux missions en Bosnie-Herzégovine, au lendemain de la guerre, consistait à rétablir des conditions de vie raisonnables pour la population. On parle donc ici de rétablissement », précise M. Laroche. « Mon séjour en Haïti s'est plutôt fait dans un contexte d'intervention d'urgence. Il fallait donc prendre rapidement toutes les mesures afin d'aider les citoyens à traverser cette dure épreuve et à reprendre pied », poursuit-il.

La continuité dans le renouveau

La sensibilisation et la prévention sont des éléments clés, selon M. Laroche. « On n'a qu'à penser aux schémas de couverture de risques en incendie et au Cadre de prévention des principaux risques naturels majeurs, deux excellents outils de prévention et de préparation pour s'armer contre des sinistres de tout genre »,



M. Laroche était, jusqu'à son entrée en fonction au ministère de la Sécurité publique, major général au sein des Forces canadiennes et commandant du Système de la doctrine et de l'instruction de la force terrestre à Kingston.

M. Laroche préconise également la collaboration et le partenariat. « La sécurité civile, c'est l'affaire de tous », rappelle-t-il. Il souligne le travail constant du personnel de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie tout en mettant l'accent sur la nécessité de compter sur les partenaires de tous les milieux. Il met aussi en lumière l'apport des organisations bénévoles qui constituent, à son sens, une force importante notamment en sécurité civile. « Beaucoup a été accompli jusqu'ici et, en mettant en commun

tous nos efforts, on peut constamment améliorer notre état de préparation. Il ne faut pas baisser notre garde; il est important de continuer de tenir notre rôle premier qui est de préparer la population en cas d'incident et d'anticiper les problèmes potentiels, par exemple les conséquences des changements climatiques », conclut-il.

M. Guy Laroche entend donc être à l'écoute des partenaires du ministère de la Sécurité publique et favoriser le dialogue et les échanges afin d'améliorer de façon continue l'état de préparation de la population québécoise.

En date du 23 mars 2011

75 schémas ont été attestés

Le 23 mars 2011, 101 schémas de couverture de risques avaient été déposés au bureau du ministre de la Sécurité publique. De ce nombre, 75 autorités régionales ont reçu leur attestation de conformité du ministre.

Information :

Liste complète des schémas attestés
Ministère de la Sécurité publique
www.securitepublique.gouv.qc.ca, rubrique *Sécurité incendie*, onglet *Services de sécurité incendie*, cliquer sur *Schéma de couverture de risques*, puis sur *Portrait des schémas*

Voici la liste des schémas récemment attestés.

Schémas attestés fin 2010 - début 2011 *	
Autorité régionale	Date d'attestation
MRC Thérèse-De-Blainville	23 mars 2011
Administration régionale Kativik	3 février 2011
MRC de La Côte-de-Beaupré	1 ^{er} décembre 2010

* Le 23 mars 2011

Formation

Sécurité incendie

Prix national récompensant les efforts en formation

PAR CLAUDE BEAUCHAMP

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

Pour souligner son 10^e anniversaire, l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) a créé le Prix national en matière de sécurité incendie destiné à souligner l'excellence de la formation des intervenants en sécurité incendie. Ce prix reconnaît les efforts déployés par une personne, un groupe, une municipalité, une entreprise, un organisme public ou parapublic à but non lucratif ou communautaire, à l'exception des organisations gouvernementales.

Une première remise de prix aura lieu lors du Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, en mai 2011, à Gatineau, dans les trois catégories suivantes :

1. Service de sécurité incendie
2. Gestionnaire de formation
3. Instructeur

Service de sécurité incendie

Cette catégorie rend hommage à un service de sécurité incendie qui s'est démarqué par son engagement exceptionnel dans la formation de son personnel en sécurité incendie.

Gestionnaire de formation

Le prix est remis à une municipalité, à une entreprise ou à un organisme qui s'est distingué par son engagement exceptionnel à promouvoir la formation à sa clientèle.

Instructeur

Dans cette catégorie, le prix est décerné à une personne qui s'est illustrée par son engagement exceptionnel dans la qualité de la formation au sein de son organisation.

Conditions d'admissibilité

Une personne, un groupe, une municipalité et une entreprise, à l'exception des organisations gouvernementales, peuvent soumettre leur candidature ou en proposer une autre. Les personnes ou groupes qui soumettent une candidature doivent résider au Québec. Les candidats potentiels doivent avoir leur adresse professionnelle au Québec. Les membres du jury ne peuvent pas soumettre de candidature.

Activités ou réalisations

Les activités ou les réalisations présentées doivent contribuer à la réduction des pertes de vie et de biens causés par l'incendie sur le territoire québécois ainsi qu'à la promotion de la santé et de la sécurité au travail des pompières et des pompiers. Les activités doivent avoir été réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année précédant l'année de candidature. Une seule mise en candidature peut être déposée par le ou les auteurs de la proposition.

Évaluation

Les candidatures sont évaluées par un jury indépendant composé de personnes provenant d'organismes publics et parapublics. L'ENPQ détermine la composition du jury et se réserve le droit de ne pas octroyer un prix selon la pertinence des candidatures proposées.

Information :

www.ecoledespompiers.qc.ca

Trois-Rivières

Le personnel du MSP améliore ses connaissances et son savoir-faire pour faire face à un accident nucléaire

PAR GUYLAINE MALTAIS

Les 7 et 8 décembre dernier, le personnel de la Direction régionale de la sécurité civile (DRSC) de la Mauricie et du Centre-du-Québec a accueilli une trentaine de collègues du ministère de la Sécurité publique afin de leur offrir une journée de formation spécifique sur le plan de mesures d'urgence nucléaire externe à Gentilly-2 (PMUNE-G2).

Du personnel de Montréal, de la Montérégie et de l'Estrie, de Québec ainsi que de l'Outaouais participaient à cette formation. Des représentants du Centre des opérations gouvernementales (COG) et de la Direction des communications du ministère de la Sécurité publique à Québec étaient également présents.

Pourquoi une telle formation?

D'une part, si un accident survenait à Gentilly-2, la DRSC de la Mauricie et du Centre-du-Québec pourrait rapidement avoir besoin de soutien. D'autre part, des conséquences bioalimentaires susceptibles d'atteindre les municipalités situées dans la zone de 70 kilomètres autour de la centrale nucléaire obligeraient d'autres organisations régionales de la sécurité civile (ORSC) à se mobiliser. Dans un cas comme dans l'autre, mieux vaut savoir quoi faire!

Impliquée depuis près de 20 ans

En 2012, cela fera 20 ans que la direction régionale coordonne le PMUNE-G2. Elle est, entre autres, responsable d'un comité chargé de la formation destinée aux travailleurs d'urgence des ministères et organismes associés à ce plan de mesures d'urgence. Plus de 800 personnes en ont d'ailleurs bénéficié depuis 2005.

Une formation spécialement conçue pour le personnel de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) devenait donc incontournable. Maître d'œuvre de cette formation, la DRSC de la Mauricie et du Centre-du-Québec a été secondée par des experts régionaux de l'Agence de santé et des services sociaux et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, qui contribuent au développement des travaux du PMUNE-G2 dans leur organisation respective.

Un programme bien garni!

Chaque séance tenait sur une journée bien remplie. En effet, pas moins d'une dizaine de thèmes ont été présentés et expliqués aux participants afin de leur permettre de pouvoir intervenir adéquatement et en toute confiance en cas d'urgence nucléaire. Parmi les sujets :

- Le fonctionnement de la centrale
- Les effets de la radioactivité sur la santé
- Les mesures de protection, tant pour la population que pour le personnel d'urgence
- Les zones de planification prévues
- Les structures de coordination



Des conseillers en sécurité civile du MSP très attentifs lors de la formation sur le plan de mesures d'urgence nucléaire externe à Gentilly-2

Afin de répondre aux besoins du personnel, l'accent a aussi été mis sur le volet bioalimentaire et sur celui de la sécurité civile.

Pour M. Hugues Daveluy, conseiller en Montérégie, cette formation a permis de démystifier les conséquences d'un accident nucléaire. Il s'attendait cependant à en apprendre davantage sur son rôle.

Soulignant la qualité de la formation, M. Steve Boivin, chef d'équipe à la formation et aux exercices à la Direction des opérations de la DGSCSI, a quant à lui mentionné que « nous devrions faire plus souvent ce genre de formation pour le personnel de la DGSCSI, mais aussi pour les membres des ORSC ».

Au total, 34 personnes, dont 3 gestionnaires, de 4 directions régionales, du COG et de la Direction des communications sont aujourd'hui mieux outillées pour intervenir en cas d'accident nucléaire.

Information :

Direction régionale de la sécurité civile de la Mauricie et du Centre-du-Québec
M^{me} Guylaine Maltais
819 371-6703, poste 42409
guylaine.maltais@mssp.gouv.qc.ca

Bilan des projets de prévention de glissements de terrain mis en œuvre en 2009-2010

PAR **CHANTAL BILODEAU**

L'année 2010 aura été fructueuse en matière de prévention de glissements de terrain. Quatre projets visant à enrayer des dangers de glissements de terrain ont été mis en œuvre dans quatre municipalités de la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec par l'entremise du Cadre de prévention des principaux risques naturels du gouvernement du Québec.

Après avoir été informées que des secteurs étaient préoccupants en raison de dangers de grands glissements de terrain, les autorités de Bécancour, de Sainte-Monique, de Shawinigan et de Nicolet ont réagi positivement à la proposition de conclure des protocoles d'entente pour la réalisation de travaux de stabilisation de talus. (Pour de l'information complémentaire sur les travaux réalisés à Nicolet, lire l'article *Des investissements de l'ordre de 1,5 million de dollars pour prévenir un risque de glissements de terrain à Nicolet* en page 4 du bulletin *Résilience* Vol. 5, N° 2, Été-Automne 2010). Rappelons que les projets réalisés dans ce contexte prévoient l'octroi d'une aide financière gouvernementale pouvant atteindre presque 75 % des coûts.

Bécancour

C'est en août 2009 que des représentants du ministère de la Sécurité publique (MSP) et des spécialistes en géotechnique du ministère des Transports du Québec (MTQ) ont exposé aux autorités de la Ville de Bécancour une situation préoccupante dans le secteur de la croisée du boulevard du Parc industriel et du chemin des Bouvreuils. Dans ce secteur, situé le long de la rivière Gentilly Sud-Ouest, un danger de grand glissement de type coulée argileuse menaçait huit résidences, un bâtiment de ferme ainsi qu'une route appartenant au MTQ. L'évaluation du risque associé à ce secteur a été effectuée par les spécialistes du MTQ lors de la révision de la cartographie des zones exposées aux glissements de terrain dans la région de Bécancour.

La possibilité d'obtenir un soutien financier du gouvernement du Québec grâce au Cadre de prévention des principaux risques naturels a été proposée à la Ville de Bécancour. Par la suite, un protocole d'entente a été signé en mars 2010 pour la réalisation des travaux de stabilisation de talus. Les travaux, qui consistaient



Talus stabilisé à Bécancour

à adoucir la pente et à construire un enrochement pour protéger le talus contre l'érosion, ont été réalisés à l'automne 2010. L'investissement pour ce projet est d'environ 450 000 \$.

Shawinigan



Talus stabilisé le long du ruisseau Bellevue-Lavergne à Shawinigan

En 2008, trois glissements importants ont affecté les berges du ruisseau Bellevue-Lavergne dans la municipalité de Shawinigan. Le 20 avril 2008, l'un de ces glissements a touché en partie l'avenue Beaudry-Leman. La cartographie existante des zones exposées aux glissements de terrain identifie des zones exposées à des dangers de très grands glissements de terrain de type coulée argileuse dans le secteur du ruisseau Bellevue-Lavergne. La zone de coulée argileuse associée au site de l'avenue Beaudry-Leman comprenait 90 bâtiments, dont 1 bâtiment d'utilité publique (ancien presbytère) et 1 école primaire.

Lors des interventions d'urgence, l'école a été fermée quelques jours par mesure de précaution en attendant que soit déterminée la meilleure façon de rendre les lieux sécuritaires. Des mesures ont été mises en place de manière à stabiliser temporairement le talus.

Ensuite, une analyse du risque associé au danger de coulée argileuse a été entreprise par les spécialistes en géotechnique du MTQ, qui ont évalué que les risques dans le secteur du ruisseau Bellevue-Lavergne étaient élevés.

La solution pour sécuriser le secteur de l'avenue Beaudry-Leman et de la rue Gignac consistait à construire un contrepoids en enrochement pour stabiliser le talus sur environ 300 mètres le long des berges du ruisseau Bellevue-Lavergne.

En juillet 2009, la Ville de Shawinigan a été informée de ce risque, de la solution technique pour y remédier ainsi que de la possibilité d'obtenir un soutien financier du gouvernement pour réaliser ce type de travaux. Un protocole d'entente a été signé en mars 2010 pour concrétiser le projet. Les travaux ont débuté à l'été 2010 et ont été complétés l'automne dernier. Ils ont permis de rendre les lieux sécuritaires et de reconstruire la rue Beaudry-Leman. Les investissements liés à ce projet sont d'environ 1,7 M\$.

Sainte-Monique

L'analyse de risque qui a été réalisée à la suite des travaux de cartographie des zones exposées aux glissements de terrain sur le territoire de Sainte-Monique a permis d'identifier un secteur préoccupant en raison d'un danger de coulée argileuse. Ce secteur est situé entre la rue Saint-Antoine et la rive droite de la rivière Nicolet qui correspond au centre du village.

Le risque ainsi que la solution technique préconisée par les spécialistes du MTQ pour stabiliser les talus de ce secteur ont été présentés aux autorités de Sainte-Monique en février 2010. La solution consiste à stabiliser la rive droite de la rivière Nicolet et les rives de deux de ses affluents en mettant en place un contrepoids en enrochement sur environ 800 mètres de berges. La possibilité de réaliser un projet préventif a par la même occasion été proposée. Le protocole d'entente a été conclu en mars 2010. Les démarches administratives préalables à la réalisation du projet vont bon train dans le but de réaliser les travaux au cours de l'année 2011.



Vue aérienne du secteur à stabiliser le long de la rivière Nicolet à Sainte-Monique

Information :

Ministère de la Sécurité publique
M^{me} Chantal Bilodeau
Direction de la prévention et de la planification
418 646-6777, poste 40056
chantal.bilodeau@msp.gouv.qc.ca

Ministère de la Sécurité publique
M. Pierre Racine
Direction régionale de la sécurité civile de la Mauricie et du Centre-du-Québec
819 371-6703, poste 42407
pierre.racine2@msp.gouv.qc.ca

Section sécurité civile dans le site Internet du MDEIE

COLABORATION SPÉCIALE

Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a mis en ligne, en décembre 2010, une nouvelle section sur la sécurité civile.

On y trouve une brève introduction à la sécurité civile, une vidéo comportant divers témoignages d'entreprises ainsi que le *Guide en gestion de la continuité des opérations*, destiné principalement aux entreprises.



La gestion de la continuité des opérations a pour objectifs de :

- dresser la liste des activités et des ressources critiques d'une entreprise;
- déterminer les risques pouvant nuire à ces activités et leurs conséquences potentielles;
- mettre en place des stratégies, des pistes de réponses et des plans appropriés;
- répondre de façon sécuritaire et efficace à des incidents (mineurs ou majeurs);
- exercer la capacité de répondre, de maintenir à jour les stratégies ainsi que les plans et de les passer en revue afin d'en assurer la pertinence.

Responsabilités du MDEIE

La Loi sur la sécurité civile du gouvernement du Québec, adoptée en 2001, précise les rôles et les responsabilités des ministères de même que des organismes gouvernementaux. Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation est responsable, quant à lui, de la mission « Activités économiques ». Ses responsabilités sont de :

- réduire les impacts économiques d'une catastrophe ou d'un sinistre majeur sur les entreprises et les travailleurs autonomes;
- favoriser la reprise de leurs activités économiques normales;
- assurer le maintien des emplois.

Pour plus d'information, consulter la section sécurité civile du MDEIE à www.mdeie.gouv.qc.ca/securitecivile.

L'ABC des catastrophes et des situations d'urgence

Un outil pédagogique clés en main pour le 1^{er} cycle du primaire

PAR LISE GARIÉPY

Pour démystifier la sécurité civile auprès des élèves des 1^{re} et 2^e années du primaire, le ministère de la Sécurité publique (MSP) a lancé, en novembre 2010, la boîte à fiches *L'ABC des catastrophes et des situations d'urgence*, un outil pédagogique gratuit, clés en main et facile d'utilisation.

Destinée aux enseignants du 1^{er} cycle du primaire, la boîte à fiches est en lien étroit avec le Programme de formation de l'école québécoise. À travers divers domaines d'apprentissage tels que le français, les mathématiques, les sciences et la technologie ainsi que les arts et la musique, elle propose une soixantaine d'activités liées aux catastrophes et aux situations d'urgence. « Voilà un excellent moyen mis à la disposition des enseignants qui souhaitent initier leurs élèves à la sécurité civile tout en les amusant! », souligne la chargée de projet pour le ministère, Karine Lemaire. D'ailleurs, jusqu'à maintenant, plus de 3000 boîtes à fiches ont été commandées par les enseignants sur le site jeunesse du MSP.

Contenu des fiches

Plusieurs thématiques sont abordées dans la boîte à fiches *L'ABC des catastrophes et des situations d'urgence* :

- La sécurité civile
- Les inondations et les embâcles
- Les incendies, les feux de forêt et le monoxyde de carbone
- Les vents violents, les tornades, les ouragans, les tempêtes d'hiver, la grêle et le verglas
- Les glissements de terrain, l'érosion des sols et les tremblements de terre
- La pandémie
- Les éléments de la nature

Chaque thématique contient des activités indépendantes d'une durée de 5 à 30 minutes. Celles-ci traitent notamment des dangers potentiels, des moyens de prévention et des comportements sécuritaires à adopter en cas de catastrophes et de situations d'urgence. Il s'agit là d'un excellent moyen pour le MSP de transmettre un message constant et cohérent dès le plus jeune âge.

Les objectifs visés

- Informer les élèves sur les catastrophes et les situations d'urgence.
- Les aider à mieux se préparer à d'éventuels événements.
- Les aider à se protéger en favorisant des comportements sécuritaires.



MSP, Karine Lemaire

Parmi les activités divertissantes et instructives proposées par la boîte à fiches, notons les suivantes :

- La présentation d'un bulletin météo
- Une expérience scientifique sur l'eau potable
- La simulation d'un glissement de terrain
- Le mime des différents métiers de la sécurité civile
- Un jeu de labyrinthe

Expérimentée en classe

Visités en février dernier, à l'École Les Prés-Verts de Québec, les élèves de 2^e année ont adoré l'activité proposée par madame Maude. Répartis en équipes de trois ou quatre, les élèves avaient en main des photos de catastrophes et de situations d'urgence ainsi que d'intervenants en sécurité civile. Ils devaient lever la main si elles correspondaient aux définitions lues par l'enseignante, M^{me} Maude Boivin-Bouchard.

« Il faut répondre le plus vite possible. C'est très amusant! », raconte Marie-Judith Grégoire, qui rencontrait la mascotte Séuro pour la première fois. « Moi, j'adore les jeux-questionnaires! Justement, on avait récemment discuté en classe des catastrophes et des situations d'urgence, alors on pouvait mieux répondre aux questions », ajoute Célia Laroche, qui en a appris davantage sur les tornades. Mathieu, lui, se rappelle avoir déjà vu des avions-citernes dans le ciel. « C'est une bonne idée d'avoir conçu une boîte à fiches comme celle-là puisque ça ouvre de nouveaux horizons aux jeunes tout en leur apprenant de nouveaux termes. Je leur ai notamment parlé de la trousse d'urgence et des articles qu'on doit y insérer », conclut l'enseignante.

Quelques constats

Le contenu des activités de la boîte à fiches a été élaboré sur la base des recommandations formulées par Carmocom inc., une firme spécialisée en recherche formative. Elle avait mené une recherche qualitative auprès d'élèves de cinq à huit ans, d'enseignants et de parents en vue de cibler leurs attentes et leurs besoins, en plus d'évaluer leurs connaissances et leurs intérêts en sécurité civile.

Les premières constatations des chercheurs ont entre autres démontré que :

- La sécurité civile est un concept inconnu des jeunes
- Les enfants confondent catastrophe, accident majeur, guerre, vandalisme et terrorisme
- Les intervenants sont méconnus, même la Croix-Rouge
- Les centres et les services aux sinistrés ne sont pas connus des enfants
- Les jeunes et les adultes ne voient pas la pertinence de préparer une trousse d'urgence

Projets d'avenir

Le MSP entend élaborer d'autres outils pédagogiques. Ainsi, les élèves des 3^e et 4^e années auront droit à un jeu-questionnaire sur les catastrophes et les situations d'urgence alors que les élèves des 5^e et 6^e années disposeront d'un outil pédagogique totalement différent, encore en développement.

« En suivant une telle progression, l'élève en apprend un peu plus sur le sujet, approfondit ses connaissances et devient de plus en plus compétent en la matière. Il peut même devenir un courroie de transmission auprès de son entourage », conclut Karine Lemaire.

Soulignons, en terminant, que la boîte à fiches a été réalisée en partie grâce à la contribution financière du Programme conjoint de protection civile du Canada.

Information :

Pour commander la boîte à fiches
Pour accéder au contenu intégral
www.jeunesse.securitecivile.gouv.qc.ca, sous la rubrique *Coin des profs*,
volet *Activités pédagogiques*

Ministère de la Sécurité publique
M^{me} Karine Lemaire
418 646-6777, poste 40082
karine.lemaire@msh.gouv.qc.ca

Longueuil

Prix d'excellence conjoint pour le service de sécurité incendie et la Garde côtière auxiliaire canadienne, région du Québec

PAR LISE GARIÉPY

La Garde côtière auxiliaire canadienne, région du Québec, (GCAC-Q) et le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil ont reçu le **Prix Excellence en préparation d'urgence ACCP/Motorola 2010**. C'est l'Association canadienne des chefs de police qui a reconnu leurs efforts pour l'amélioration de la sécurité des citoyens lors des interventions nautiques sur le territoire de l'agglomération de Longueuil.

C'est le projet conjoint entre ces deux services d'urgence qui a retenu l'attention de l'Association canadienne des chefs de police. L'élaboration de ce protocole a démontré le leadership dont ont fait preuve les deux organisations dans la mise en œuvre de stratégies uniques et originales afin de mieux protéger les citoyens lors d'interventions nautiques sur le fleuve Saint-Laurent.

« Il s'avérerait nécessaire de mettre en place un service efficace et rapide d'intervention d'urgence nautique afin de surveiller les 37 kilomètres de rives, les îles et les marinas du territoire de l'agglomération de Longueuil », a mentionné l'ex-directeur du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil, maintenant en poste à Sainte-Catherine, M. Jean-Pierre Lacombe. « Cette reconnaissance du milieu policier canadien met en lumière les bonnes communications et le travail d'équipe du service de sécurité incendie et de la garde côtière auxiliaire », a-t-il ajouté.

Une entente de service lie l'agglomération de Longueuil et la GCAC-Q, par l'entremise de son unité de membres sauveteurs maritimes bénévoles, depuis le printemps 2009. L'entente, renouvelable aux trois ans, prévoit que la GCAC-Q et le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil interviennent conjointement, du 1^{er} mai à la mi-novembre, lors d'interventions de recherche et sauvetage sur le fleuve.

La Garde côtière auxiliaire canadienne, région du Québec, souhaite créer d'autres ententes de partenariat avec les muni-



Simulation d'un accident maritime sur un plan d'eau

GCAC

MM. Jean-Pierre Lacombe, à l'époque directeur du SSI de Longueuil, et Ted Smith, président de la Garde côtière auxiliaire canadienne, région du Québec



SSIAL

cipalités riveraines du Québec. On espère ainsi améliorer l'efficacité des activités d'intervention nautique ainsi que la coordination des communications et des actions durant les interventions.

Le **Prix Excellence en préparation d'urgence ACCP/Motorola** a pour but de reconnaître la préparation aux situations d'urgence, de stimuler l'excellence dans le travail conjoint de la police, du service de sécurité incendie et des services d'urgence ainsi que de souligner la contribution et le dévouement de leurs intervenants.

Information :

Pour en savoir plus sur la Garde côtière auxiliaire canadienne, région du Québec *La Garde côtière auxiliaire canadienne propose un partenariat aux municipalités*, Résilience, Volume 5, numéro 1, Hiver - Printemps 2010, p. 9

Garde côtière auxiliaire canadienne, région du Québec
www.gcac-q.ca
M. Louis Melançon
450 746-4385

Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil
incendies@ville.longueuil.qc.ca

Opérationnalisation des activités en sécurité civile

PAR MARC GUAY,

ANCIENNEMENT DU BUREAU DE LA SÉCURITÉ CIVILE DE QUÉBEC

La Ville de Québec s'est donné le défi de devenir une organisation fiable, performante et bien rodée face à d'éventuels sinistres. Ses citoyens doivent pouvoir se sentir en sécurité tout en étant sensibilisés et prêts à y faire face.

Pour remplir ce mandat, la Ville a récemment procédé à l'élaboration de plans d'urgence (plan de sécurité civile et plans particuliers d'intervention) et à une démarche d'identification et d'analyse des risques sur son territoire. La planification et la mise en œuvre d'un programme de formation, d'exercices et de simulations complètent ce processus.

Les récents événements survenus sur le continent américain, comme le glissement de terrain à Saint-Jude, l'ouragan Igor à Terre-Neuve et le tremblement de terre en Haïti, rappellent que le territoire de la Ville de Québec n'est pas à l'abri de ce genre de catastrophes.

Pour un meilleur travail d'équipe

Une organisation fiable et une planification en sécurité civile adaptée constituent donc la meilleure façon de s'assurer que tous les acteurs aux différents niveaux de responsabilités sont en mesure de travailler ensemble lorsque surviendront des situations d'exception.

La Ville de Québec a la responsabilité de voir à ce que la population, les directions d'arrondissements et les autres services municipaux soient en mesure de réagir de manière appropriée en cas de sinistre appréhendé ou réel.

Cette responsabilité demande une implication constante et soutenue de l'ensemble du personnel des arrondissements et des services centraux associés aux responsabilités particulières prévues au Plan de sécurité civile en soutien aux opérations.

Les autorités de la Ville de Québec, avec le soutien du Bureau de la sécurité civile, ont donc axé leur réflexion stratégique de manière à relever le défi d'offrir un encadrement adéquat dans le domaine de la gestion des événements d'exception pour permettre au citoyen de profiter de son milieu de vie en toute sécurité.

Chacun des six arrondissements est ainsi responsable de la gestion des événements d'exception qui surviennent sur son territoire respectif tout en bénéficiant de l'apport des services centraux, plus spécifiquement ceux qui sont responsables d'une des quatorze missions figurant au Plan de sécurité civile de la ville. La démarche retenue s'inspire en très grande partie du Cadre de coordination de site de sinistre au Québec proposé par le ministère de la Sécurité publique.

Programme de formation

Dès le printemps 2010, un programme de formation a été mis en branle et a été diffusé à plus de 100 personnes provenant des arrondissements et des services centraux. Le premier volet a consisté à diffuser un cours de base d'une journée. Plus récemment, en novembre 2010, le deuxième volet de cette formation a permis



Ville de Québec

Le COUS de l'arrondissement de la Haute-Saint-Charles en action

aux intervenants d'approfondir leurs connaissances, en exercice sur table, à la réalité de gestion d'événements à partir des trois paliers de décision que constituent le centre de coordination de sécurité civile, le centre d'opération d'arrondissement et le centre d'opération d'urgence sur le site.

Scénario réaliste

Le scénario retenu visait deux arrondissements à la fois et consistait à gérer les conséquences sur le terrain du passage d'une tornade ayant causé des dommages importants sur chacun de leur territoire. Les responsables des arrondissements devaient décider comment structurer l'intervention et ensuite ouvrir leurs divers centres de décision de manière à assurer un encadrement optimal de l'événement. Plusieurs éléments, par exemple l'intervention des médias, d'un élu et la perte de communication des intervenants d'urgence, étaient prévus pour valider le temps de réaction, le type de décisions et les échanges entre les divers centres décisionnels.

Des partenaires externes, dont la Direction régionale de la sécurité civile de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik, l'Agence de santé et des services sociaux de Québec et la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec, ont pris part à l'exercice afin d'ajouter au réalisme et de permettre aux participants d'élargir leurs réseaux de contacts.

Cette simulation a notamment permis :

- de valider le niveau de connaissance des divers intervenants de la Ville;
- de valider le contenu des divers documents d'accompagnement comme les manuels des opérations des arrondissements et des missions;
- d'orienter la séquence et le contenu des prochaines séances de formation.

De plus, les intervenants ont profité de la simulation pour identifier les équipements minimalement nécessaires à déployer dans ces circonstances afin d'être en mesure de suivre le déroulement des événements dans chacun de leur centre de décision.

La Ville de Québec est résolument engagée dans l'opérationnalisation de ces divers plans d'intervention afin d'assurer une réponse adéquate aux situations d'exception appréhendées ou réelles pouvant survenir sur son territoire.

Information :

Bureau de la sécurité civile de Québec
418 641-6412

Rencontre pancanadienne sur la gestion des urgences

COLLABORATION SPÉCIALE

Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la gestion des urgences se sont rencontrés en janvier 2011 à Toronto pour discuter des priorités en gestion des situations d'urgence au Canada.

Ils ont alors annoncé la mise en œuvre de nombreux outils nécessaires au renforcement de la gestion des situations d'urgence et la mise en place de stratégies et de plans d'action afin de rendre les collectivités du pays plus sécuritaires et plus résilientes. Notons la participation du ministre de la Sécurité publique du Québec, M. Robert Dutil, qui était accompagné pour la circonstance par le sous-ministre de l'époque, M. Robert Lafrenière, et le sous-ministre associé de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, M. Guy Laroche.

Les participants à la rencontre ont également confirmé l'adoption du Cadre d'entraide dans la gestion interprovinciale et territoriale des urgences. Ce protocole d'entente permettra d'améliorer les relations lors de la gestion de situations d'urgence entre les provinces et les territoires en leur fournissant un cadre de collaboration intergouvernementale et l'accès aux ressources nécessaires avant, pendant et après une situation d'urgence.

Documents de référence

Les représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux en gestion des urgences ont travaillé en étroite collaboration afin de mettre en place des mesures efficaces en prévention, préparation, intervention et rétablissement. Lors de cette réunion, ils ont :

- approuvé l'édition révisée de 2011 du Cadre de sécurité civile pour le Canada;
- approuvé le Système national d'intervention en cas d'urgence;
- présenté un plan d'action et une stratégie de résilience aux incidents chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et à l'explosif (CBRNE)
- approuvé un plan d'action et une stratégie d'interopérabilité des communications.

Cadre de sécurité civile pour le Canada

- Décrire les éléments fondamentaux de la gestion des situations d'urgence
- Renforcer l'engagement quant aux responsabilités complémentaires des gouvernements
- Soutenir les améliorations apportées en gestion des situations d'urgence au Canada

Système national d'intervention en cas d'urgence

- Cerner les interactions fédérales, provinciales et territoriales lors d'interventions
- Renforcer la coordination intergouvernementale et la prise de décision pour intervenir efficacement en cas d'urgence d'envergure impliquant plusieurs gouvernements

Plan d'action et stratégie de résilience aux incidents CBRNE

- Faire face aux incidents CBRNE
- Prendre des mesures de prévention, d'atténuation, de préparation, d'intervention et de rétablissement
- Coordonner les activités



Sécurité publique Canada

Plan d'action et stratégie d'interopérabilité des communications

- Déterminer les priorités visant à renforcer la gouvernance, les procédures opérationnelles normalisées, la planification, les technologies, la formation, les exercices et l'utilisation des communications
- Améliorer les communications verbales des intervenants d'urgence quotidiennement en cas d'urgence pouvant affecter plus d'une administration

Les ministres ont également discuté des coûts des mesures d'atténuation et des moyens de reconnaître les services exemplaires dans le domaine de la gestion des situations d'urgence.

Enfin, ils ont tenu à souligner la contribution de l'Association canadienne des chefs de pompiers, l'Association canadienne des chefs de police et les directeurs des services médicaux d'urgence du Canada dans l'élaboration des stratégies et des plans d'action sur les incidents CBRNE et l'interopérabilité des communications.

Information :

Sécurité publique Canada
Cadre de sécurité civile pour le Canada
www.securitepublique.gc.ca/prg/em/emfrmwrk-2011-fra.aspx

Système national d'intervention en cas d'urgence
www.securitepublique.gc.ca/prg/em/ners-fra.aspx

Plan d'action et stratégie de résilience aux incidents CBRNE
www.securitepublique.gc.ca/prg/em/cbrne-rap-fra.aspx
www.securitepublique.gc.ca/prg/em/cbrne-res-strt-fra.aspx

Plan d'action et stratégie d'interopérabilité des communications
www.securitepublique.gc.ca/prg/em/cisc-ap-fra.aspx
www.securitepublique.gc.ca/prg/em/cisc-fra.aspx

MRC de Montmagny

L'informatique au service de la prévention en incendie

PAR LISE GARIÉPY

En informatisant les onze services de sécurité incendie de son territoire, la MRC de Montmagny a trouvé une solution efficace pour gérer les visites préventives prévues au schéma de couverture de risques. Une informatisation qui amène les services de sécurité incendie à uniformiser leurs façons de faire, tout en permettant de simplifier la gestion du suivi des visites de prévention, la mise à jour de l'information et l'accessibilité aux données.

Depuis que les services de sécurité incendie sont reliés au serveur de la MRC de Montmagny, les directeurs ont accès à diverses données mises à jour régulièrement :

- Rôles d'évaluation
- Géomatique du territoire
- Logiciel de gestion incendie
- Logiciel de la centrale d'urgence pour le déploiement des ressources et la gestion des cartes d'appel

Équipés d'un ordinateur portable depuis le printemps 2010, les services de sécurité incendie peuvent désormais mieux cibler les visites de prévention dans les bâtiments du territoire. La gestion informatisée des visites leur permet entre autres :

- d'avoir accès aux risques particuliers notés pour chaque adresse;
- d'assurer une meilleure planification des rappels auprès des citoyens à partir de données à jour;
- d'obtenir rapidement des statistiques sur le nombre de résidences possédant un avertisseur de fumée en bon état.

L'informatisation possède de nombreux autres avantages. Elle facilite la réalisation des plans d'intervention, eux aussi informatisés, grâce aux données sur les risques particuliers du territoire. La MRC gère aussi une bibliothèque virtuelle qui assure l'accessibilité en tout temps aux normes, aux formulaires et à toute l'information utile pour la gestion des services de sécurité incendie. Les directeurs assuraient déjà efficacement la gestion de l'entretien des équipements et des ressources humaines grâce à des logiciels.

Les municipalités rurales ayant moins de ressources humaines, matérielles et financières, il était important de doter les services de sécurité incendie d'outils efficaces pour la gestion de la prévention. L'entraide occupe donc une grande place dans la MRC de Montmagny qui couvre un territoire de plus de 1500 km². Cet outil informatisé régional en est un bel exemple. On a ainsi développé des pratiques communes, partagé des connaissances spécifiques à chaque municipalité et amélioré l'approche préventive.

L'informatisation des services de sécurité incendie de la MRC de Montmagny assure donc une meilleure répartition du travail et un suivi plus efficace. Ce projet a valu à la MRC de Montmagny le premier prix du Mérite MMQ en gestion des risques 2010 décerné lors des Assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités en octobre 2010 à Québec.

MRC de Montmagny	
Services de sécurité incendie	Population desservie
Sainte-Lucie-de-Beauregard/Lac-Frontière	528
Saint-Just-de-Bretenières	750
Saint-Fabien-de-Panet	1057
Saint-Paul-de-Montminy	845
Sainte-Apolline-de-Patton	645
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	352
Notre-Dame-du-Rosaire	408
Cap-Saint-Ignace	3170
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud/ Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	2600
Berthier-sur-Mer	1279
Montmagny	11289

La MRC de Montmagny tient à remercier les collaborateurs suivants pour la réalisation de ce projet : Promutuel Montmagny-L'Islet, Ameublements Michel Proulx, la société Groupe de géomatique AZIMUT, Première Ligne et la Corporation informatique de Bellechasse.

Information :
MRC de Montmagny
M^{me} Julie Roy
418 248-5985

Stagiaires en gestion des risques majeurs

Vous avez un projet de stage pour l'été? N'hésitez pas à demander le curriculum vitae d'un ou de plusieurs candidats du Diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion des risques majeurs de l'Université du Québec à Montréal. Les étudiants de ce programme complètent leur formation par un stage d'une durée minimale de deux mois dans le domaine des risques majeurs. Prenez connaissance de l'offre de stagiaires, disponibles dès le début de mai, pour le trimestre de l'été 2011. Le profil des stagiaires 2011 pour l'ensemble de nos programmes se trouve dans notre site Web.

Information :
Université du Québec à Montréal
M. Michel Dufault, agent de stage
514 987-3000, poste 4887
dufault.michel@uqam.ca
http://www.er.uqam.ca/nobel/k22761/stages/Profil_ete_11.pdf

L'estuaire et le golfe du Saint-Laurent durement touchés par les pluies torrentielles et les grandes marées

PAR LISE GARIÉPY

La combinaison des pluies abondantes et des grandes marées de décembre 2010 a provoqué des événements sans précédent le long de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Les citoyens de la Côte-Nord ainsi que ceux du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ont subi les conséquences de plusieurs sinistres, survenus coup sur coup.

Les pluies torrentielles du 5 décembre et les hauts niveaux d'eau des grandes marées du 6 décembre, des 13, 14 et 15 décembre et de celles du 21 au 24 décembre ont endommagé de nombreuses infrastructures, faisant des dommages estimés à plusieurs millions de dollars. Les autorités municipales et gouvernementales ont déclenché de vastes opérations avec l'aide de nombreux partenaires afin d'assurer la sécurité des citoyens et le rétablissement. C'est ainsi que plusieurs municipalités, dont Sept-Îles, sur la Côte-Nord, ainsi que Maria, Carleton, Chandler, Gaspé, Sainte-Anne-des-Monts, Cloridorme, Sainte-Flavie, Sainte-Luce et Saint-Ulric ont mis en œuvre leur plan municipal de sécurité civile (Lire l'article *Des municipalités aguerries préparées à faire face aux situations d'urgence*, en page 16).

Soulignons qu'Environnement Canada a classé la tempête du 14 décembre au cinquième rang des dix événements météorologiques les plus marquants au Canada en 2010.

Côte-Nord : l'érosion gagne du terrain

Sur la Côte-Nord, les municipalités de Sept-Îles, des Escoumins, de Longue-Rive, de Pointe-aux-Outardes et de Pointe-Lebel ont été durement touchées. Le ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil, s'est d'ailleurs rendu sur la Côte-Nord le 9 décembre pour y constater l'ampleur des dégâts. Par exemple, dans le secteur de Clarke, à Sept-Îles, les grandes marées ont fait disparaître jusqu'à cinq mètres de falaise. Une résidence principale et une résidence secondaire ont dû être détruites en raison d'un risque d'effondrement. Mentionnons que le ministère de la Sécurité publique (MSP) a également autorisé le déménagement préventif de sept propriétés riveraines de la rue des Campeurs, dans ce même secteur.



Le ministre Dutil à Sept-Îles



Vue aérienne

Bas du fleuve : le littoral durement frappé

Ce sont surtout les grandes marées du 6 décembre qui ont lourdement endommagé des centaines de résidences des municipalités du littoral, entre autres à Sainte-Luce et à Sainte-Flavie. Le déferlement des vagues a charrié des débris sur les routes et sur les terrains. Il a fallu attendre le retrait de la mer avant de pouvoir procéder aux opérations de nettoyage. Les responsables des mesures d'urgence ont réagi rapidement par l'entremise du centre de coordination d'urgence, prêts à répondre aux demandes des sinistrés. Un centre d'hébergement a été mis sur pied à Sainte-Flavie en cas d'évacuation. Les autorités municipales ont priorisé la délivrance de permis afin de sécuriser les résidences par de l'enrochement ou d'autres travaux nécessaires. Les équipes de mesures d'urgence étaient sur le qui-vive en raison de nombreux autres épisodes de grandes marées prévus en décembre. Lors de sa tournée dans le Bas-Saint-Laurent, le ministre de la Sécurité publique s'est notamment rendu à Sainte-Luce, le 8 décembre, pour rencontrer des sinistrés.

Gaspé : l'histoire se répète

Le 4 décembre 2010, la Direction régionale de la sécurité civile du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine lance une première alerte de pluies abondantes à plusieurs municipalités de la Gaspésie. Le secteur de la ville de Gaspé sera le plus fortement touché par les précipitations. Les opérations de secours sont lancées.

Plus de 250 mm de pluie sont tombés sur la ville de Gaspé entre le 13 et le 15 décembre 2010. Se sont ensuivies des inondations qui ont rappelé aux citoyens de Gaspé, de Corte-Real et de Rivière-au-Renard les mauvais souvenirs des inondations survenues en 2007.

Les principaux secteurs touchés ont été Sunny Bank, Corte-Real, les secteurs de la rivière Saint-Jean et de la rivière York, en plus du secteur Haldimand. Plus de 125 personnes ont été évacuées par la municipalité. Environ 400 résidences ont été inondées, subissant pour plusieurs des dommages majeurs.



Entre le 4 et le 29 décembre 2010, les municipalités de tout le littoral gaspésien et de la Baie des Chaleurs auront donc été touchées d'une façon ou d'une autre, soit par les niveaux d'eau exceptionnels des grandes marées, soit par les pluies torrentielles. Lors de sa tournée dans la péninsule gaspésienne et dans la Baie des Chaleurs, le ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil, accompagné entre autres du sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, M. Guy Laroche, a visité le 16 décembre les secteurs sinistrés de Gaspé et de New Richmond.

Îles-de-la-Madeleine

Les Îles-de-la-Madeleine ont également été durement touchées par les tempêtes successives. Des vents, atteignant parfois 110 kilomètres à l'heure, et les hautes marées, s'élevant jusqu'à 8 mètres, ont laissé des traces sur l'archipel. On a observé un recul important des côtes dans plusieurs secteurs de l'archipel. La route 199, envahie par les eaux, a dû être fermée. Le site historique de la Grave, le secteur de la Martinique et le centre-ville de Cap-aux-Meules ont été particulièrement atteints par les intempéries.

Soutien gouvernemental

Les ministères et organismes membres des organisations régionales de la sécurité civile (ORSC) du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ainsi que de la Côte-Nord ont, comme leur mandat le précise, soutenu les municipalités sinistrées. Ce soutien s'est exprimé par l'activation de leurs missions prévues aux plans régionaux de sécurité civile qui correspondent à la régionalisation des mêmes missions inscrites au Plan national de sécurité civile.

C'est la direction régionale de la sécurité civile qui est chargée de coordonner les opérations des ministères et organismes sur le terrain de concert avec les maires et les coordonnateurs municipaux de la sécurité civile. Elle a été soutenue par du personnel en provenance d'autres unités administratives de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie qui ont apporté un soutien supplémentaire aux municipalités ainsi qu'aux ministères et organismes membres des différentes ORSC.



Cette maison a été lourdement endommagée par les grandes marées.

Par exemple, la Direction du rétablissement et la Direction de la gestion des risques du MSP sont également venues en renfort.

Le personnel de la Direction du rétablissement s'est rendu sur les lieux pour ouvrir des bureaux temporaires afin d'établir les bases de l'aide financière accordée aux sinistrés (Lire l'article *Déploiement rapide pour le traitement des demandes d'aide financière*, page 20). Par exemple, à Sainte-Flavie, une première réunion d'information s'est tenue le 8 décembre 2010 pour informer la population des modalités de dédommagements et des procédures à suivre. Les citoyens étaient invités à déclarer à leur municipalité l'état des dommages afin que cette dernière assure un suivi auprès du MSP. Des rencontres individuelles ont eu lieu par la suite pour étudier les dossiers cas par cas.

De leur côté, des représentants de la Direction de la gestion des risques et de ses partenaires, par exemple l'Université du Québec à Rimouski, ont notamment survolé à bord d'un hélicoptère le littoral pour évaluer les dommages afin d'orienter les actions à prendre dans le futur.

Au lendemain des événements, l'heure des bilans a soulevé de profondes réflexions sur plusieurs sujets, notamment sur l'érosion, la submersion, l'aménagement du territoire, les programmes généraux d'aide financière et les infrastructures. Déjà, des programmes de cartographie des zones à risques sont en cours, des cadres normatifs pour contrôler la construction dans ces zones sont en application et des programmes ont été mis en place pour la réalisation d'ouvrages de protection ou de déplacement de bâtiments, d'équipements et d'infrastructures.



Ville de Percé

De fortes vagues ont frappé les côtes gaspésiennes.

Mise en place d'une équipe d'assistance après-sinistre

COLLABORATION SPÉCIALE

Le ministère de la Sécurité publique a annoncé le 1^{er} avril dernier la mise en place d'une équipe d'assistance après-sinistre afin d'assurer aux sinistrés un soutien gouvernemental concerté.

« Être victime d'un sinistre représente une dure épreuve dans la vie d'une personne. Le gouvernement est conscient et surtout empathique face au stress et à la vulnérabilité que ces situations peuvent occasionner aux communautés sinistrées. Afin de fournir un soutien supplémentaire aux victimes d'un sinistre, nous avons mis en place une équipe qui aura pour principal objectif de leur faciliter la vie », a déclaré le ministre Robert Dutil.

L'équipe d'assistance après-sinistre est composée d'un comité régional et d'un comité interministériel de rétablissement.

Le comité régional constitue un guichet unique pour accueillir et s'assurer du traitement des enjeux régionaux de rétablissement. Il est formé de représentants de neuf ministères et organismes. Le comité régional relève du comité interministériel de rétablissement qui a pour mandat d'effectuer un processus final de priorisation des projets. Enfin, le comité régional coordonne l'action des ministères et organismes concernés par la préparation et la mise en œuvre des plans d'action et de projets de rétablissement.

« Depuis les grandes marées de décembre 2010 et de janvier 2011, le gouvernement du Québec ainsi que tous les intervenants en



sécurité civile ont travaillé de façon concertée afin de venir en aide aux sinistrés et de faire en sorte que leur retour à la vie normale s'effectue le plus rapidement possible. La nouvelle équipe vient donc s'ajouter aux actions entreprises jusqu'à maintenant, et je suis convaincu que celle-ci contribuera à favoriser le traitement des enjeux régionaux de rétablissement », a mentionné le député de Gaspé, M. Georges Mamelonet.

Rappelons, en terminant, que cette décision gouvernementale s'ajoute à celle prise le 24 février dernier alors que le ministre de la Sécurité publique avait annoncé un programme d'aide spécifique et bonifié pour les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ainsi que de la Côte-Nord, régions qui ont été durement touchées lors des grandes marées de décembre et de janvier derniers.

Programme d'aide financière spécifique

Le gouvernement du Québec bonifie son aide aux sinistrés

COLLABORATION SPÉCIALE

Les sinistrés des municipalités touchées par les événements survenus du 5 au 7 décembre 2010 et du 13 décembre 2010 au 10 janvier 2011 bénéficient d'un programme d'aide financière spécifique.

Le montant maximal d'aide financière pour les résidences principales passe de 100 000 \$ à 150 000 \$. L'aide sera calculée sur la valeur de remplacement et non plus sur la valeur de l'évaluation municipale. Pour les bâtiments d'entreprises, la participation gouvernementale passe de 50 % de 100 000 \$ à 75 % de 200 000 \$.

La part des municipalités de moins de 1000 habitants passe de 25 % à 10 % et celle des municipalités de 1000 à 5000 habitants, de 25 % à 20 %.

Des indemnités sont désormais prévues pour des travaux temporaires. Les citoyens qui doivent payer des frais de déménagement ou d'entreposage peuvent obtenir un montant jusqu'à concurrence de 1000 \$ tandis que les entreprises peuvent obtenir jusqu'à 2500 \$.

Les frais de démolition et autres frais afférents pour l'élimination et l'enfouissement des débris sont remboursés jusqu'à concurrence

de 10 000 \$ pour les citoyens et jusqu'à 25 000 \$ pour les entreprises.

Les propriétaires peuvent obtenir une aide financière pour le déplacement ou l'immunisation d'une résidence principale, ou une allocation de départ pour une résidence principale située dans des zones à risques de sinistres. Quant aux entreprises, il est prévu de leur verser une allocation de déplacement, d'immunisation ou de départ. Par ailleurs, tout terrain cédé à une municipalité est remboursé par le gouvernement.

De nouvelles mesures ont également été mises de l'avant pour les municipalités :

- Développement de sites d'accueil pour les bâtiments démolis ou reconstruits
- Travaux de protection des berges afin de protéger de façon permanente des biens essentiels
- Remise en état des infrastructures municipales touristiques ou récréatives

Information :

Ministère de la Sécurité publique
www.securitepublique.gouv.qc.ca, onglet *Sécurité civile*, rubrique *Aide financière*
Direction du rétablissement
1 888-643-AIDE (2433)

Des municipalités aguerries préparées à faire face aux situations d'urgence

PAR LISE GARIÉPY

COLLABORATION : JEAN-THOMAS BILODEAU-FORTIN (MSP)

JOHNATAN BRUNET (MRC DE LA MITIS)

Le passé étant garant de l'avenir, plusieurs municipalités du littoral et de l'estuaire du Saint-Laurent comptent déjà sur un plan municipal de sécurité civile pour être prêtes à faire face à d'éventuels sinistres.

Voyons comment leur état de préparation leur a permis de répondre aux diverses situations d'urgence vécues lors des grandes marées et des pluies diluviennes qui se sont abattues sur l'est du Québec en décembre 2010.

Sept-Îles

« Un plan de mesures d'urgence permet de prévoir d'avance les tâches dévolues aux différents intervenants et d'envoyer la bonne personne au bon endroit, au bon moment lors d'une situation d'urgence », explique le directeur général de la Ville de Sept-Îles, M. Claude Bureau. L'efficacité du plan de mesures d'urgence de la municipalité, élaboré dès 1999, a été mise à l'épreuve lors des grandes marées et des pluies diluviennes survenues en moins d'une semaine sur la Côte-Nord. « Dès l'avis d'alerte reçu du ministère de la Sécurité publique, on a déployé sur le terrain les employés des travaux publics et du service de sécurité incendie pour surveiller la situation de près », précise-t-il. Avec plus de 100 kilomètres de territoire côtier à surveiller, il est nécessaire de concentrer la surveillance dans les secteurs les plus vulnérables, ciblés selon l'évolution de la météo : heure des marées, surcote, pression atmosphérique et direction des vents. « Sur place, les intervenants ont alors relayé au centre des mesures d'urgence les renseignements qui nous ont permis de porter secours aux citoyens lors de l'évacuation ou de gérer le maintien des voies de circulation », mentionne M. Bureau.

La ligne de la côte recule sans cesse en raison de l'érosion des berges à Sept-Îles. Les derniers événements ont entraîné la destruction d'une résidence principale et d'une résidence secondaire en raison du danger d'effondrement. Les pluies diluviennes ont amené la municipalité à faire évacuer pour une nuit, sur une base volontaire, des citoyens habitant sur une rue inondée. « C'est lors de tels événements qu'on apprécie la collaboration des partenaires externes », constate M. Bureau.



Démolition d'une maison à Sept-Îles

La Sûreté du Québec, la direction régionale de la sécurité civile et le ministère des Transports du Québec ont entre autres assuré une bonne présence sur le terrain.

« Pour qu'un plan de mesures d'urgence soit efficace, il est important d'en faire une mise à jour annuelle afin de s'assurer de son bon fonctionnement », estime M. Bureau. Ce dernier privilégie la tenue de simulations de situations d'urgence et une bonne gestion des coordonnées de tous les intervenants susceptibles de venir en aide à la municipalité. « Ça mobilise beaucoup de personnes, d'énergie et de temps, mais c'est rentable, car ça nous a permis de mieux réagir lors des derniers événements », conclut-il.

MRC de La Mitis



Claude Coulombe

Lors des grandes marées du 6 décembre, les municipalités de Sainte-Luce, de Sainte-Flavie, de Grand-Métis et de Métis-sur-Mer ont fait face à un sinistre de type submersion. Afin d'établir rapidement un centre de coordination et une structure d'intervention, les municipalités ont utilisé le schéma d'alerte et de mobilisation municipale de leur plan de sécurité civile. « Elles ont aussi pu tirer profit d'un nouveau plan d'intervention en sécurité civile, dont la mise en application était prévue pour le 31 mars 2011 », révèle le chargé de projet Johnatan Brunet, de la MRC de La Mitis. Ce nouveau plan leur a permis d'accélérer la mise en œuvre de plusieurs actions :

- Mobilisation de ressources matérielles d'urgence nécessaires aux services aux sinistrés
- Mobilisation d'effectifs supplémentaires nécessaires à l'intervention

Plusieurs autres outils d'intervention de ce même plan ont pu être utilisés durant l'intervention et lors du rétablissement.

L'entraide régionale a joué un rôle important lors de cet événement. Six services de sécurité incendie ont été déployés. « Même s'ils n'étaient pas interpellés directement par la situation, les pompiers des services de sécurité incendie de Saint-Donat et de Sainte-Angèle-de-Mérici ont porté assistance à leurs collègues », rappelle M. Brunet. Quant à l'entraide suprarégionale, elle s'est traduite par la participation de la MRC de La Matapédia sur le plan de la coordination de la sécurité. Outre les services d'urgence, la MRC de La Mitis a offert un soutien dans la gestion des demandes de

permis de travaux temporaires et d'évaluation des dégâts et a mis à contribution son service d'urbanisme.

Les municipalités du littoral de la MRC de La Mitis ont rapidement mis en place une capacité opérationnelle d'intervention grâce à des outils tels le plan de sécurité civile et le nouveau plan d'intervention en sécurité civile. L'entraide régionale et suprarégionale a également contribué de façon significative à la capacité d'intervention des municipalités, vite atteinte lorsque des centaines de résidences sont touchées. « Lors d'un événement d'une telle ampleur, la mise en commun des ressources et l'entraide sont essentielles », constate M. Johnatan Brunet.

Gaspé anticipe les événements

À la suite des pluies abondantes du 4 décembre, le Service de sécurité incendie de Gaspé et la Sûreté du Québec ont mis à la disposition de la municipalité une chaloupe et deux véhicules tout-terrain. Dix maisons et une résidence pour personnes handicapées sont rapidement isolées, mais on ne juge pas nécessaire de faire évacuer les citoyens. L'agence de santé et des services sociaux envoie plutôt du personnel supplémentaire pour s'occuper des patients, leur sécurité n'étant pas menacée.

« La Ville de Gaspé convoque dès lors l'organisation municipale de sécurité civile par mesure préventive », souligne le coordonnateur municipal, M. Daniel Côté. D'autres éléments annonciateurs de mauvais temps font craindre le pire aux autorités municipales.



Secteur de Sunny Bank lors des inondations de décembre

Judicieusement, la Ville de Gaspé avait prévu le coup. Le 13 décembre, le personnel du service de sécurité incendie avait fait un premier tour des résidences situées près des rivières pour donner les consignes de base afin d'assurer la sécurité des citoyens. Cette démarche a fait en sorte que beaucoup de citoyens ont quitté leur résidence de leur propre initiative lorsqu'elle a été menacée par les eaux. L'ouverture de centres temporaires d'hébergement pour les accueillir s'imposait.

« Plusieurs fois par jour, l'Organisation municipale de sécurité civile de Gaspé a tenu des réunions pour faire le bilan des opérations et assurer un suivi auprès du ministère de la Sécurité publique, du ministère des Transports du Québec et de la Sûreté du Québec », conclut M. Côté.

Le synchronisme des éléments de la nature

PAR SYLVIE MATHURIN

EN COLLABORATION AVEC FRANÇOIS MORNEAU

Les vents, la pression atmosphérique et les marées sont en grande partie responsables des événements qui ont occasionné des dommages de plusieurs millions de dollars dans l'est du Québec en décembre 2010.

En effet, une conjoncture particulière et rare, conjuguant des facteurs météorologiques et océanographiques, a amplifié le phénomène des marées dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, habituellement sans grandes conséquences. Les marées sont générées par l'attraction sur la Terre exercée par des lois physiques, surtout par la Lune et le Soleil, qui permettent de prédire avec une grande exactitude les niveaux d'eau à toute heure du jour pour des décennies à venir. En y ajoutant l'influence des vents sur les vagues et sur les courants marins, la pression atmosphérique sur l'élévation même du niveau d'eau ainsi que le faible volume de glace pour cette période de l'année, nous nous trouvons alors en présence d'une situation exceptionnelle.

Tempête du 6 décembre 2010

Le marégraphe (station de mesure des marées) du Service hydrographique du Canada, installé à Pointe-au-Père, a enregistré, le 6 décembre 2010, un niveau extrême des eaux supérieur à celui déjà observé à la base de données de la station hydrométrique situé dans la même municipalité. À Rimouski, les niveaux ont systématiquement dépassé les prédictions des marées pour la période du 5 au 8 décembre.

D'une part, les conditions météo « favorables », soit les vents et la pression atmosphérique, conjuguées aux heures de marées expliquent aussi les événements. Toujours le 6 décembre, selon les données météorologiques d'Environnement Canada à l'aéroport de Mont-Joli, on constate que la pression atmosphérique minimale s'est produite presque exactement en même temps que la marée haute.

D'autre part, les forts vents qui ont soufflé pendant deux heures ont provoqué une surélévation du niveau d'eau

par rapport aux prédictions de marées, désignée sous le terme « surcote des vagues ». Le synchronisme entre le maximum de surcote, dont le niveau a dépassé un mètre, et la marée haute a rendu cette tempête exceptionnelle.

Entre les 6 et 24 décembre dernier, le Québec maritime a connu des événements qui ont une explication scientifique. Avec l'impact des changements climatiques, des tempêtes et des événements de cette nature risquent de survenir plus fréquemment. C'est la réalité avec laquelle les riverains devront composer, et le gouvernement entend les accompagner pour y faire face.



Claude Coulombe

La prise en compte de l'érosion du littoral dans l'aménagement du territoire

PAR AMÉLIE GENOIS

La prise en compte des aléas naturels dans l'aménagement du territoire constitue une des mesures de prévention privilégiée pour atténuer les risques de sinistres. Les mesures mises en place en sécurité civile ne doivent pas être seulement en réaction aux sinistres. Elles doivent plutôt mettre l'accent sur la prévention, d'autant plus que les changements climatiques sont susceptibles d'accroître les risques. Les grandes marées survenues en décembre dernier nous l'ont malheureusement rappelé.

L'érosion du littoral, la submersion côtière et, dans certains cas, les glissements de terrain sont observables sur une grande partie des côtes de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Le problème d'érosion du littoral du fleuve et du golfe Saint-Laurent est préoccupant, d'autant plus que la majorité de la population se concentre sur les côtes. L'impact de l'érosion se manifeste par des dommages aux bâtiments, aux équipements et aux infrastructures, par des perturbations des activités économiques et par la hausse des coûts d'entretien des ouvrages de protection des berges.

Bien que la population de ces régions se soit concentrée principalement sur les côtes, et ce, en toute légitimité, nous constatons que cette façon de faire pose aujourd'hui problème. Si la vie en bordure du fleuve a toujours été historiquement prisée de tous, il faut aujourd'hui repenser la manière de s'installer en bordure des cours d'eau, de la mer et des terrains en pente, endroits souvent sujets à l'érosion ou à la submersion côtière, aux inondations ou aux glissements de terrain.

Aménagement du territoire

Pour éviter l'aggravation de cette situation, le gouvernement préconise un aménagement optimal et un meilleur contrôle de l'occupation du territoire dans les zones exposées aux différents aléas littoraux. De manière générale, les bâtiments, les infrastructures et les ouvrages de protection doivent être construits en tenant compte des risques présents tout en assurant leur pérennité. Alors qu'il est difficile, voire impossible de contrôler les aléas naturels, dont l'importance est susceptible de s'accroître par les changements climatiques, l'aménagement du territoire permet d'éviter l'installation dans les zones qui y sont exposées.

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les MRC déterminent les zones où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, telle une zone d'inondation, d'érosion ou de glissement de terrain. Depuis la mise en place des schémas d'aménagement



Amélie Genois, MSP

et de développement au début des années 1980, les MRC et les municipalités locales doivent identifier et réglementer les zones d'aléas naturels, et ce, conformément aux attentes et aux orientations formulées par le gouvernement en matière d'aménagement du territoire.

L'aménagement du territoire nécessite une connaissance en profondeur des aléas présents. Diverses études, comme celle réalisée dans le cadre de l'entente spécifique sur l'érosion des berges sur la Côte-Nord, ont permis à la plupart des MRC et des municipalités de cette région d'adopter une réglementation dans les zones exposées à l'érosion. Au cours des dernières années, le gouvernement a entrepris l'élaboration d'une cartographie plus précise des zones d'érosion et de glissements de terrain.

Aléas littoraux

Depuis 2006, le gouvernement a mandaté la Chaire en géosciences côtières de l'Université du Québec à Rimouski pour étudier les phénomènes d'érosion dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Dans le cadre de ces travaux, le gouvernement mène une démarche pour soutenir les MRC et les municipalités dans la gestion du contrôle adéquat de l'utilisation du sol dans les zones exposées aux aléas littoraux. À cet effet, le gouvernement a élaboré des outils cartographiques et réglementaires destinés à être intégrés aux schémas d'aménagement et aux règlements d'urbanisme. Il est prévu de parfaire ces outils au cours des prochaines années.

Contribuant aussi à cet effort, la plupart des MRC appliquent maintenant les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables révisée par le gouvernement en 2005. Cette politique prescrit une bande de protection de 10 ou 15 mètres le long du fleuve et régit notamment les nouvelles constructions et les travaux de protection des berges. D'autres MRC, comme celle des Îles-de-la-Madeleine, vont même jusqu'à appliquer une bande de protection de 30 mètres dans les zones exposées à l'érosion.

Dans l'optique des changements climatiques où on pourrait observer un accroissement des phénomènes météorologiques extrêmes et par conséquent des risques d'origine naturelle, l'aménagement du territoire deviendra non seulement une composante essentielle de la gestion des risques, mais une mesure incontournable d'adaptation aux changements climatiques.

Information :

Direction régionale de la sécurité civile du Bas-Saint-Laurent
et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
418 727-3589

Afin d'établir une stratégie adaptée au milieu, les conseillers en aménagement du territoire du ministère de la Sécurité publique ont pu constater les dommages dans le Bas-Saint-Laurent et offrir un soutien à la Direction régionale de la sécurité civile du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Le réseau routier du MTQ endommagé

PAR JACYNTHÉ ST-AMOUR, MTQ

Les situations extrêmes de décembre 2010, particulièrement dans le Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, ont exigé le déploiement rapide sur les lieux de plusieurs équipes du ministère des Transports du Québec (MTQ). Au plus fort des événements, une centaine d'employés du ministère s'affairaient à remettre en état le réseau routier dans les meilleurs délais.

Dès le début des événements de décembre, les équipes des centres de services de plusieurs secteurs étaient à pied d'œuvre, prêtes à réagir promptement afin d'assurer la sécurité des usagers de la route. Les spécialistes en structures (ponts, ponceaux, murs de soutènement) dépêchés sur les lieux ont aussi procédé à des inspections afin d'amorcer les travaux pour sécuriser le réseau et inventorier les interventions à court et à long terme.

Évaluation des dommages

En considérant l'ensemble des inspections réalisées sur le réseau routier du MTQ, les dommages ont été évalués à 24 millions de dollars. De ce montant, 4 à 5 millions de dollars ont déjà été investis pour des travaux de protection à court terme. Les quelque 19 millions de dollars restants couvriront les travaux de consolidation qui s'échelonnent en 2011 et 2012.

Chronologie des événements**6 décembre**

Lors des grandes marées du 6 décembre, les différentes équipes du MTQ surveillaient les quelque 130 kilomètres de routes côtières du réseau. Ce suivi de l'évolution de la situation permettait d'installer rapidement la signalisation adéquate pour dévier la circulation sur un chemin de détour, si nécessaire. Les tronçons submergés par les vagues étaient alors fermés à la circulation. Pour toutes les routes inondées, lors des grandes marées ou des fortes pluies, les groupes d'intervention du MTQ ont dû attendre que l'eau se retire avant de vérifier l'état de la chaussée et de stabiliser celle-ci près des ponceaux où l'érosion avait fragilisé le réseau.



Des inspections effectuées sur le réseau des centres de services de Cacouna, de Mont-Joli, de Sainte-Anne-des-Monts, de Gaspé et de New Carlisle ont révélé la présence des dommages sur les routes tandis que, dans certains secteurs, il fallait retirer des voies de circulation des amas de débris laissés par les vagues. Les berges aux abords de plusieurs sections de la route 132 ont été érodées, provoquant un rapprochement excessif des marées au talus de la route. Dans les secteurs de Sainte-Flavie, de Sainte-Luce, de



Grand-Métis et de Métis-sur-Mer, la route 132 a été fortement endommagée. Les puissantes vagues ont provoqué des bris majeurs, arrachant la moitié de la chaussée à certains endroits. Les équipes ont procédé rapidement à des travaux de stabilisation d'urgence afin d'éviter tout bris supplémentaire sur le réseau. On a reconstruit la chaussée et refait la protection en enrochement.

De plus, l'assaut des vagues a détérioré plusieurs murs de soutènement entre La Martre et Saint-Maxime-du-Mont-Louis. À ces endroits ainsi que sur le territoire desservi par les équipes du secteur de la Baie des Chaleurs, notamment à Maria et à Carleton-sur-Mer, les groupes d'intervention ont procédé à des travaux d'urgence afin de stabiliser les murs et leurs approches. Bien que des portions de la route 132 aient été protégées par de l'empierrement afin de contrer l'érosion des prochaines marées, plusieurs nécessiteront des travaux d'empierrement en 2011.

13 décembre

Une semaine plus tard, le 13 décembre, des fortes pluies s'abattaient sur le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, causant des dommages localisés sur le réseau dans les secteurs de la pointe gaspésienne et de la Baie des Chaleurs. Une portion de la route 299 a été fermée à la circulation dans le secteur de New Richmond, de même qu'un tronçon de la route 132. Les rivières Nouvelle et Bonaventure étaient sous haute surveillance. À Chandler, Percé et Gaspé, la crue des eaux augmentait le risque d'embâcles en amont de certains ponts. Les équipes étaient sur place avec l'équipement nécessaire, prêtes à intervenir. L'érosion obligeait les groupes d'intervention du MTQ à procéder tantôt à des travaux d'enrochement d'urgence, tantôt à la réfection des ponceaux. Entre Gaspé et Murdochville, la route 198 a été inondée par endroits et on a dû interrompre la circulation.

21 et 22 décembre

Les 21 et 22 décembre, les grandes marées ont entraîné l'inondation et la fermeture de la route 199 entre Fatima et Havre-aux-Maisons aux Îles-de-la-Madeleine. Encore une fois, les équipes du MTQ ont sécurisé le réseau et l'ont ensuite nettoyé et inspecté. Heureusement, la route 199 n'avait pas subi de dommages importants.



27 et 28 décembre

Le dernier épisode des grandes marées associé aux vents du nord-est et à une basse pression atmosphérique a endommagé le réseau routier du centre de services de Sainte-Anne-des-Monts dans la nuit du 27 au 28 décembre. Les équipes ont fermé la route 132, entre Marsoui et La Martre, et ont dévié la circulation sur un chemin de détour. À divers endroits sur la route 132, des débris obstruaient la chaussée et on a même constaté que des vagues avaient traversé la route pour venir gruger l'accotement du côté opposé à la mer.

Des données pour le futur

À la lumière des événements de décembre dernier, la stratégie du MTQ d'augmenter de 10 % le diamètre des ponceaux s'est avérée efficace. En effet, les ponceaux ayant été surdimensionnés ont mieux résisté aux fortes pluies. Les bilans des derniers événements permettront aux spécialistes d'évaluer les possibilités de combiner des techniques de protection sur les différents sites soumis à l'érosion. Somme toute, le MTQ se servira de l'impact des dernières tempêtes climatiques sur son réseau routier pour acquérir de l'expertise et augmenter la force de son réseau.

Déploiement rapide pour le traitement des demandes d'aide financière

PAR LISE GARIÉPY

Dès le 8 décembre 2010, huit équipes du Service de l'aide financière du ministère de la Sécurité publique se sont déployées simultanément dans tout l'est du Québec pour traiter les réclamations des victimes des inondations survenues à la suite des grandes marées et des pluies abondantes.

Entre le 8 et le 18 décembre, des séances d'information publiques ont eu lieu à Sainte-Luce, à Sainte-Flavie, à Saint-André-de-Kamouraska et à New Richmond, les municipalités ayant été les plus durement touchées par les événements.

Du 9 au 19 décembre, des bureaux temporaires ont été ouverts dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Capitale-Nationale et de la Côte-Nord alors que certains sinistrés ont reçu la visite d'un analyste du Service de l'aide financière afin d'effectuer leur réclamation.

Bilan des opérations

Les 87 municipalités désignées aux programmes généraux d'aide financière auront été jointes, et plus de 600 sinistrés répartis dans 32 municipalités ont été rencontrés en 11 jours. Le dernier bureau temporaire a cessé ses activités le 19 décembre 2010.

À la mi-mars, 660 dossiers de réclamations avaient été reçus : 593 demandes provenaient de propriétaires de résidence, alors que 52 concernaient des entreprises. Aussi, 15 municipalités ont déjà transmis leur formulaire de réclamation.



MSP

À la suite de l'adoption du Programme d'aide financière spécifique relatif aux sinistres survenus entre le 5 et le 7 décembre 2010 et entre le 13 décembre 2010 et le 10 janvier 2011 sur le territoire des régions administratives du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord, quelques rencontres ont déjà eu lieu, entre autres avec les autorités municipales pour présenter le programme spécifique.

Bien qu'en ce moment le traitement des réclamations d'aide financière s'effectue à partir du bureau de Québec, des séances d'information publiques et des bureaux temporaires sont actuellement en préparation. Cette nouvelle série de rencontres aura pour but d'informer les sinistrés. Lorsque les résultats des diverses analyses seront connus, les nouvelles dispositions du programme permettront d'offrir la meilleure solution pour les cas où le danger est imminent, soit la démolition ou le déplacement de la maison.

Jusqu'à maintenant, il est difficile de chiffrer les pertes matérielles et l'aide financière totale accordée, car les évaluations des dommages et la connaissance du risque se poursuivent toujours.

Information :

Service de l'aide financière
M^{me} Nathalie Boulet
418 646-6777, poste 43002
nathalie.boulet@msp.gouv.qc.ca



Ville de Maria

Des versements d'aide financière sont effectués sur réception des rapports d'évaluation des dommages aux bâtiments pour permettre aux sinistrés d'amorcer les réparations les plus urgentes. Aussi, pour certains, des analyses sont en cours afin d'évaluer leur vulnérabilité face aux prochaines tempêtes en raison des importantes pertes de terrains occasionnées par l'érosion.

Inondations dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Services Québec met en branle la mission « Communication »

PAR MARIE-ÈVE MURRAY

SERVICES QUÉBEC, BUREAU DE GASPÉ

En ce premier lundi de décembre 2010, la gravité des événements a imposé une mobilisation des deux organisations régionales de sécurité civile (ORSC). Services Québec a alors enclenché sa mission « Communication » et a entre autres déployé une équipe en Gaspésie pour affronter la situation.

La mission « Communication » est toujours au cœur des sinistres importants. Son objectif est de fournir rapidement aux personnes sinistrées toute l'information pertinente sur la situation et les mesures à prendre pour se protéger et protéger leurs biens. Le rôle de Services Québec est de coordonner le message à la population des divers ministères et organismes gouvernementaux prenant part à l'événement.

La gestion des médias

Le 5 décembre, la rivière au Renard a semé l'émoi. Plus de peur que de mal! Le souvenir de la mort de deux personnes emportées par l'inondation de 2007 demeure encore frais dans l'esprit des Gaspésiens. Les journalistes étaient donc au rendez-vous, s'emparant rapidement de la nouvelle. La gestion des demandes médias a alors occupé une part importante du travail des conseillères en communication de Services Québec. Celles-ci préparaient l'horaire d'entrevues des porte-parole régionaux qui devaient assumer également un rôle de soutien aux municipalités. Au total, 250 demandes d'information et d'entrevues ont été effectuées pour le seul secteur de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

L'information d'urgence au bout de vos doigts!

Après la première conférence téléphonique de l'ORSC, l'information relative à l'événement était déjà accessible dans la section Urgence Québec du portail gouvernemental (www.urgencequebec.gouv.qc.ca). Des mises à jour ont été effectuées en continu. Porte d'entrée de l'information d'urgence, Urgence Québec a informé la population sur la situation qui avait cours, sur les consignes à suivre et sur les mesures prises par les autorités. De plus, divers liens dirigeaient les internautes vers le site des ministères et des organismes concernés. Pendant la période d'intervention, le site Urgence Québec a enregistré 1312 consultations et 973 visites.

Au-delà de la nouvelle

En situation d'urgence, analyser les nouvelles est une action déterminante. La veille médiatique indique si les interventions gouvernementales se déroulent bien ou s'il faut ajuster le tir. Aussi, tous les matins, les médias étaient passés au peigne fin. La veille médiatique permettait de faire des recommandations sur la stratégie de communication à adopter.

Visites ministérielles

Le 16 décembre, Services Québec a participé à l'organisation de points de presse à Gaspé et à New Richmond lors de la visite de la vice-première ministre, M^{me} Nathalie Normandeau, du ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil, et du député de Gaspé, M. Georges Mamelonet. Rappelons que le ministre Dutil s'était rendu la semaine précédente dans le Bas-Saint-Laurent afin de constater l'ampleur des dégâts. Il avait alors rencontré les maires de Sainte-Flavie et de Sainte-Luce pour les informer des programmes d'aide offerts. Services Québec a collaboré à cette occasion à l'organisation d'une rencontre de presse en compagnie du ministre et des élus locaux.

Information aux sinistrés

Par la suite, Services Québec et la sécurité civile ont préparé le document *Que faire en cas de grandes marées?* puisque d'autres déferlements de vagues étaient prévus. Largement diffusé auprès des municipalités, ce feuillet d'information s'est avéré un outil de communication efficace.

De longue haleine

L'intervention, exigeante pour l'ensemble des partenaires, a connu son dénouement le 23 décembre. Services Québec y a apporté sa contribution en coordonnant la mission « Communication » destinée à rassurer la population, à diffuser l'information aux personnes sinistrées et à coordonner le message gouvernemental.

Information :

Que faire en cas de grandes marées?

Urgence Québec (www.urgencequebec.gouv.qc.ca)

Inondations

<http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun/urgencesquebec/inondation/?lang=fr>

En vrac

Faites connaître vos initiatives municipales

Vous avez organisé des activités spéciales lors de la Semaine de la sécurité civile, lors de la Semaine de la prévention des incendies ou à un autre moment de l'année? Nous vous invitons à partager vos bons coups avec les lecteurs d'Inter-Action.

Proposez des sujets

Vous avez des sujets à suggérer pour un prochain Inter-Action? Vous souhaitez nous informer des nouveautés de votre organisation? Écrivez-nous à inter-action@msp.gouv.qc.ca et faites-nous part de vos trouvailles!

Centres d'urgence 9-1-1

Entrée en vigueur de nouvelles normes

PAR STÉPHANIE GENDRON

Avec l'entrée en vigueur des nouvelles normes en matière de 9-1-1, le gouvernement du Québec vise à améliorer les services offerts sur l'ensemble du territoire.

Les centres d'urgence 9-1-1 ont deux ans, à partir du 30 décembre 2010, pour obtenir un certificat de conformité et, par le fait même, l'exonération de responsabilité qui en découle. En effet, c'est à cette date qu'entrait en vigueur les dispositions légales sur les centres d'urgence 9-1-1 introduites à la Loi sur la sécurité civile, ainsi que celles prévues au Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence.

Les centres d'urgence 9-1-1 sont la porte d'entrée du réseau d'urgence. Ils représentent, pour les citoyens, le principal accès aux services de secours de première ligne. Leur rôle consiste à recevoir, analyser et acheminer les appels d'urgence dans les plus brefs délais aux intervenants d'urgence (corps de police, services de sécurité incendie et services préhospitaliers).

Cadre légal

La mise en place d'un cadre légal et réglementaire pour les centres d'urgence 9-1-1 a pour but de garantir l'efficacité de la chaîne d'intervention d'urgence et ainsi d'assurer aux citoyens des services de qualité sur l'ensemble du territoire québécois. La nouvelle réglementation poursuit les objectifs suivants :

- Normaliser et uniformiser les façons de faire des centres d'urgence 9-1-1 et des centres secondaires;
- Améliorer la qualité des services fournis, menant ainsi à la diminution des délais d'intervention;
- Améliorer la qualité du bâtiment, des équipements et des applications informatiques utilisés par les centres d'urgence 9-1-1.

Clientèles cibles

Ces normes légales et réglementaires s'adressent principalement aux centres d'urgence 9-1-1. Toutefois, quelques dispositions s'appliquent aussi aux centres secondaires d'appels d'urgence, notamment en ce qui concerne les équipements et la qualité des services offerts (articles 7, 10 et 11 du règlement). Le nouveau règlement inclut également les municipalités, les MRC ainsi que les autres partenaires en intervention d'urgence pouvant être interpellés dans certains types d'appels touchant à leurs champs d'expertise. Les nouvelles dispositions légales confèrent aux municipalités la responsabilité de la gestion des appels 9-1-1 sur leur territoire. Ces dernières doivent donc s'assurer que le service est offert par un centre d'urgence 9-1-1 ayant obtenu la certification.

Application et vérification

Un guide d'interprétation, conçu par le ministère de la Sécurité publique (MSP), permettra de faciliter l'application des normes que les centres d'urgence 9-1-1 doivent respecter afin d'obtenir la certification. Ce guide sera transmis à tous les centres d'urgence 9-1-1 afin de les aider à se préparer au processus d'inspection qui sera réalisé par le MSP.

Exemption

Il est à noter que les centres de communication santé, qui sont responsables de la répartition des ressources préhospitalières, sont exclus de l'application des dispositions légales et réglementaires encadrant les centres d'urgence 9-1-1, car ce secteur d'activité est déjà encadré par la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (L.R.Q., c. S-6.2)

Travail de longue haleine

En mai 2002, le Conseil des ministres confiait au MSP le mandat de prévoir un encadrement légal des centres d'urgence 9-1-1 et d'élaborer, conjointement avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), des mécanismes de contrôle de la qualité de leurs services.

Le MSP a ainsi travaillé, en partenariat avec les intervenants du milieu, à la création de standards d'efficacité des services, à des mécanismes appropriés de reddition de comptes, au rehaussement et à la consolidation du financement de ce secteur d'activité. Ces démarches ont amené le gouvernement à proposer des modifications, en juin 2008, à la Loi sur la sécurité civile afin d'encadrer l'organisation et le fonctionnement des centres d'urgence 9-1-1 et des services secondaires d'appels d'urgence. Les nouvelles dispositions entrées en vigueur en décembre 2010 donnent au gouvernement le pouvoir de réglementer en matière de normes, de spécifications et de critères de qualité que doivent respecter un centre d'urgence 9-1-1 et un centre secondaire d'appels d'urgence et au ministre de la Sécurité publique celui d'établir des lignes directrices.

Rappelons aussi que, par l'adoption du projet de loi n° 82, la Loi sur la fiscalité municipale a été modifiée pour y inclure des mesures assurant le financement des centres d'urgence 9-1-1. À cet effet, une taxe municipale est maintenant perçue, auprès de tous les clients, par les fournisseurs de services téléphoniques avec et sans fil. Cette taxe est gérée par l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec, un organisme à but non lucratif chargé de distribuer les montants perçus aux municipalités. Le produit de cette taxe sert à assurer le financement des activités des centres d'urgence 9-1-1.

À l'automne 2010, le MSP a mis sur pied une équipe 9-1-1 dont le mandat est d'accompagner les intervenants d'appels d'urgence dans leurs démarches en vue de l'obtention de la certification et de procéder aux vérifications qui y sont liées.

Le Guide d'application du cadre légal et réglementaire est en cours de rédaction au MSP. Ce guide est un outil essentiel pour les centres d'urgence 9-1-1 qui veulent connaître les normes auxquelles ils doivent se conformer et avoir une préparation de base pour les audits.

Information :

Ministère de la Sécurité publique
msp911@msp.gouv.qc.ca

Collaboration CSST-APSAM

Pour une meilleure intervention en espace clos

PAR LISE GARIÉPY

Les pompiers sont incités à respecter leurs limites lors d'un sauvetage en espace clos. C'est ce qui se dégage des outils de sensibilisation conçus par la Commission de la santé et de la sécurité du travail, en collaboration avec l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail – secteur Affaires municipales.

Le message véhiculé est clair : « Ne jamais entrer dans un espace clos si on n'a pas la formation, l'entraînement, la supervision et les équipements nécessaires à un sauvetage sécuritaire. »

Ces outils, lancés lors du Grand Rendez-vous santé et sécurité du travail de la Commission de la santé et de la sécurité du travail en octobre 2010, comprennent une panoplie de documents :

- La brochure *Sauvetage sécuritaire en espace clos* rappelant le partage des responsabilités en prévention
- Le document *Cherchez l'erreur* pour les écoles de formation
- Des affiches

Le contenu de la brochure explicative traite des sujets suivants :

- Définition d'un espace clos
- Risques et dangers liés aux espaces clos
- Responsabilité des services de sécurité incendie
- Rôle des premiers intervenants
- Rôle de l'équipe de sauvetage en espace clos

Ces outils de sensibilisation s'imposaient en raison des récents accidents mortels survenus lors de sauvetages en espace clos. Selon l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail – secteur Affaires municipales (APSAM), au cours des dernières années, 60 % des accidents concernaient des personnes ayant tenté un sauvetage sans avoir la formation, les connaissances ou l'équipement nécessaires pour intervenir avec succès. En espace clos, les pompiers peuvent être exposés à de nouveaux risques auxquels ils ne sont pas préparés.

Formation de l'ENPQ

Dans le contexte de la refonte de son programme Pompier II, l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) offrira au printemps 2011 le cours « Assister une équipe de sauvetage technique ». Celui-ci répondra à l'exigence de l'article 6.4.2 de la norme NFPA 1001. Cet article énumère les risques et les particularités liés aux interventions lors d'un effondrement de structure, dans une tranchée, dans les grottes, les mines ou les tunnels, sur l'eau ou la glace, en présence d'électricité, lors d'un accident industriel et lors d'un incident impliquant un ascenseur ou un escalier roulant. L'ENPQ a ajouté à cette liste l'intervention en espace clos afin de répondre aux besoins des divers intervenants d'urgence du Québec.

L'objectif principal de ce cours, d'une durée de 15 heures, est de sensibiliser l'étudiant aux différents types de sauvetage technique afin de lui faire prendre conscience des risques encourus lors de ce type d'intervention. Toutefois, cette formation ne permettra

Membres du comité de travail

Ministère de la Sécurité publique
Ville de Bécancour
Fédération québécoise des intervenants en sécurité incendie
Service de sécurité incendie de Saint-Hyacinthe
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail – secteur Affaires municipales
École nationale des pompiers du Québec
Commission de la santé et de la sécurité du travail

pas à l'intervenant d'agir de la même façon qu'un membre d'une équipe de sauvetage technique.

Le cours élaboré par l'ENPQ comporte quatre éléments de compétence permettant d'atteindre l'objectif du cours :

- Prendre connaissance de la situation
- Préparer et sécuriser l'environnement
- Secourir les membres de l'équipe de sauvetage technique au besoin
- Terminer l'intervention

La formation a été divisée en deux parties distinctes, dont une traitera exclusivement d'espace clos. Cette dernière, d'une durée de neuf heures, comprendra trois blocs de trois heures chacun :

1. Théorie
2. Visite des différents types d'espace clos présents sur le territoire
3. Mise en situation

L'autre partie, d'une durée de six heures, portera sur les autres risques énumérés dans l'article 6.4.2. de la norme NFPA 1001.

La formation sera accessible à tous les intervenants d'urgence susceptibles d'être appelés à intervenir dans ces circonstances. Ainsi, pompiers, ambulanciers, policiers, employés municipaux et bénévoles pourront tous être sensibilisés aux risques encourus lors d'une opération de sauvetage technique, par exemple en espace clos.

Rôle de l'APSAM

Rappelons que l'APSAM a pour mission de faciliter la prise en charge de la prévention par le milieu, de développer et de promouvoir les moyens nécessaires pour protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des personnes qui travaillent dans des municipalités et des organismes qui y sont liés. L'organisme regroupe les associations patronales et syndicales des cols bleus, des cols blancs, des pompiers, des policiers et des chauffeurs d'autobus.

Information :

Commission de la santé et de la sécurité au travail
www.csst.qc.ca/Publications
Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail
www.apsam.com
École nationale des pompiers du Québec
www.enpq.gouv.qc.ca

Inondations en Chaudière-Appalaches

Un système de surveillance en temps réel qui peut faire toute la différence

PAR LISE GARIÉPY

Le système de surveillance de la rivière Chaudière, mis en route en février 2010, facilite la mise en œuvre du plan de sécurité civile des municipalités en cas de risques d'inondation. L'accès en temps réel aux données sur le niveau et sur le débit d'eau permet aux organisations municipales et même aux citoyens d'agir à temps face aux risques récurrents de débordement de la rivière.

Cet outil s'adresse avant tout aux organisations municipales de la sécurité civile (OMSC) et à leurs partenaires. Grâce à un accès sécurisé, les décideurs et les intervenants consultent en ligne différentes données nécessaires à une meilleure gestion des risques d'inondation. Des sondes mesurant le débit de la rivière et des caméras de surveillance téléguidables ont été installées à des endroits stratégiques du bassin versant pour transmettre de l'information sur la fluctuation des débits et le déplacement du couvert de glace. Les données transmises en temps réel sont analysées et transmises à un serveur qui diffuse l'information par l'entremise d'un site Internet. Le système informatique envoie une alarme quand le seuil critique, préétabli par chaque municipalité, est atteint. Il existe quatorze cotes, allant de cote normale à cote très élevée, pour chacune des treize stations, installées de Lac-Mégantic à Lévis. Alerté par courriel ou par messagerie texte sur téléphone portable, le coordonnateur des mesures d'urgence de la municipalité concernée avise les membres de l'OMSC de l'état de la situation. Un message d'alerte est aussi acheminé automatiquement aux personnes responsables et partenaires publics et privés lorsque le niveau d'eau atteint un seuil critique.

Plusieurs autres sections sont également accessibles en ligne :

- Documentation (rapport, cartographie, etc.)
- Historique des événements
- Prévisions météorologiques et hydrologiques
- Messagerie (pour augmenter la concertation entre les partenaires impliqués)

Neuf villes de la région de la Chaudière-Appalaches classées à fort risque d'inondation utilisent ce service en ligne :

- Saint-Georges
- Notre-Dame-des-Pins
- Beauceville
- Saint-Joseph
- Vallée-Jonction
- Sainte-Marie
- Scott
- Saint-Lambert
- Lévis

Quant aux citoyens, ils peuvent visualiser en ligne l'ensemble du bassin de la rivière Chaudière à l'aide d'un tableau de bord et consulter l'historique de toutes les stations de la rivière. D'un coup d'œil, on peut lire la situation de la rivière Chaudière et même voir une photo de la station consultée en temps réel. Les citoyens

peuvent donc suivre l'évolution du cours d'eau en direct. On note huit seuils de référence. Par exemple, si le seuil atteint la cote de préalerte ou d'inondation, les citoyens peuvent se préparer afin d'être prêts à évacuer dès la réception du message d'alerte.

« Nous en sommes à notre première année d'utilisation et nous prévoyons déjà apporter deux ou trois améliorations au système, notamment pour être en mesure de diffuser des messages importants à la population », annonce le concepteur et pilote du système, M. Dan Roy, directeur du Service de sécurité incendie de Beauceville et coordonnateur des mesures d'urgence.

Implantation du système

« C'est à la suite de crues printanières survenues en 2007 qu'il est apparu nécessaire d'assurer une meilleure concertation entre les différents partenaires et de mieux s'outiller pour harmoniser la gestion des inondations », relate M. Roy. Les municipalités concernées se sont regroupées en décembre 2007 et, sous le leadership de la Ville de Beauceville, ont commencé l'élaboration du projet. « Il faut aussi souligner la collaboration de la Direction régionale de la sécurité civile de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik et de la Direction des technologies de l'information du ministère de la Sécurité publique (MSP), du ministère des Transports du Québec, d'Innergex (barrage privé à la sortie de la rivière Chaudière à Lévis) et du Centre d'expertise hydrique du Québec du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs », souligne le concepteur du système.



Concrètement, il a fallu installer la télémétrie sans fil, qui permet de contrôler de façon bidirectionnelle une station à distance, de saisir les valeurs du niveau et de gérer la saisie des images. Ensuite, on a procédé à la mise en place des capteurs de niveau et des caméras de surveillance. Parallèlement, la programmation du système et l'aspect informatique du projet ont nécessité beaucoup de travail afin de répondre aux besoins de l'analyse de risques d'inondation.

Le serveur du système, interopérable, est hébergé au Centre des opérations gouvernementales du MSP. Les données proviennent des différentes stations, du Centre d'expertise hydrique du Québec ainsi que d'Innergex.

« Grâce à ce système, le coordonnateur des mesures d'urgence peut anticiper les risques d'inondation et informer plus rapidement les intervenants et les citoyens », soutient M. Roy. « Avec de telles observations, on pourra agir plus rapidement », conclut-il.

Information :

Municipalité de Beauceville
M. Dan Roy
incendie@ville.beauceville.qc.ca
418 774-9137

http://ssrc.cobaric.qc.ca/publique_index.php
www.ssrc.cobaric.qc.ca/publique_stationEnCours.php?StationID=6

Ambulance Saint-Jean fait maintenant partie des partenaires du MSP

PAR JOHANNE PLANTE

Depuis septembre 2010, le ministère de la Sécurité publique peut compter sur les services d'Ambulance Saint-Jean lors de sinistres majeurs ou de tout autre événement pouvant compromettre la sécurité des citoyens.

La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) peut maintenant avoir recours aux services de cette organisation bénévole pour secourir, prodiguer les premiers soins aux victimes, transporter des personnes malades, blessées ou atteintes d'incapacité physique et procéder à l'évacuation de personnes. L'entente, d'une durée de trois ans, établit les services que peut offrir Ambulance Saint-Jean en situation d'urgence. En compensation de ces derniers, le ministère de la Sécurité publique (MSP) rembourse les dépenses additionnelles engagées par l'organisme lors de ces interventions.

La mobilisation

Dès qu'un sinistre réel ou imminent ou qu'un autre événement menaçant la sécurité de la population survient, le coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile ou un de ses représentants adresse une demande d'intervention à Ambulance Saint-Jean.

La collaboration

Ambulance Saint-Jean met alors à la disposition du MSP son personnel et ses bénévoles ainsi que des ressources matérielles, selon la nature de l'intervention. De son côté, le ministère assure le soutien logistique pour la réalisation des activités prévues à l'entente. Par exemple, le MSP pourrait faire bénéficier Ambulance Saint-Jean des équipements disponibles dans son unité mobile d'urgence présente sur les lieux lors d'un événement requérant les services de l'organisme.

Selon l'entente, Ambulance Saint-Jean doit offrir à son personnel et à ses bénévoles des séances de formation. Le MSP peut aussi former les bénévoles de l'organisme. L'entente prévoit également le partage de leur expertise respective en secourisme et en sécurité civile (prévention, intervention et rétablissement).

Ambulance Saint-Jean participe aussi à des activités de sensibilisation, à des rencontres et à des exercices planifiés par l'Organisation de la sécurité civile du Québec et par les organisations régionales de sécurité civile. L'organisme est également invité à travailler de concert avec tous les autres partenaires.

Le partenariat

Lorsque les bénévoles participent à une intervention ou à une activité de formation prévues à l'article 67 de la Loi sur la sécurité civile, ils bénéficient de la protection offerte par l'article 12 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ainsi que des présomptions, des droits et des immunités prévus au chapitre VIII.



Enfin, cette nouvelle entente de collaboration entraînera un élargissement de la gamme des services déjà offerts aux personnes sinistrées puisqu'elle s'ajoute à celles déjà conclues entre le MSP et d'autres organismes ayant recours à des bénévoles, notamment la Société canadienne de la Croix-Rouge, l'Association québécoise des bénévoles en recherche et sauvetage et Radioamateurs du Québec inc. Rappelons que, par leur présence, leur engagement et leur compétence, ces bénévoles aident les citoyens à faire face aux événements qui compromettent leur sécurité.

Information :

Ministère de la Sécurité publique
Service des programmes
M^{me} Johanne Plante
418 646-6777, poste 43085
johanne2.plante@misp.gouv.qc.ca

Des groupes structurés de bénévoles au service de la population

PAR MARIE CAUCHON

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES BÉNÉVOLES EN RECHERCHE ET SAUVETAGE

Depuis 2008, le ministère de la Sécurité publique du Québec soutient les bénévoles en sécurité civile et les organisations bénévoles qui collaborent lors de sinistres et d'événements, par exemple en recherche et sauvetage. L'Association québécoise des bénévoles en recherche et sauvetage (AQBRs) est l'une d'elles.

Créée en 2002, l'AQBRs compte 45 groupes structurés répartis dans 10 districts au Québec, ce qui représente près de 1 000 bénévoles.

Ces bénévoles, bien que spécialisés en recherche et sauvetage, peuvent apporter leur aide dans d'autres types d'intervention. Ils répondent entre autres à toute demande gouvernementale, municipale et des services de police concernant les opérations

d'aide aux sinistres. C'est ainsi qu'en janvier 2010, à Dorval, l'opération Haïti a mobilisé 130 bénévoles de l'AQBRs 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Au total, 16 organisations provenant de 5 districts ont alors été mobilisées pendant plus de 3200 heures.

Ces demandes d'aide transitent par le Centre des opérations gouvernementales. Les bénévoles bénéficient ainsi d'une protection en santé et sécurité du travail et en responsabilité civile. Une entente en ce sens a été signée en février 2009.

Faites appel aux bénévoles

Toute personne intéressée peut écrire au coordonnateur de district de sa région ou entrer en contact avec les groupes ciblés en consultant le site www.aqbrs.ca, section *Carnet d'adresses des groupes membres* dans laquelle se trouvent les coordonnées de ces groupes.

Voici un aperçu de quelques groupes de bénévoles œuvrant dans la province :

District 1 Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Jacques Guay, coordonnateur
Jac5086@cgocable.ca

- 97 bénévoles spécialisés
- 97 chercheurs au sol
- Équipe de recherche la Grande Ourse inc.
- Les Pionniers
- Recherche et sauvetage Rocher-Percé
- Sauvetage Carleton-sur-Mer
- Service incendie Dégelis

District 2 Saguenay–Lac-Saint-Jean

Daniel Paré, coordonnateur
Daniel.pare@aqbrs.ca

- 25 bénévoles spécialisés
- 25 chercheurs au sol, quadistes, motoneigistes, sauvetage nautique et aquatique, sauvetage vertical
- Sauvetage région 02 inc.

District 3 Capitale-Nationale–Chaudière-Appalaches

Marie Cauchon, coordonnatrice
mcauchon@videotron.ca

- 135 bénévoles spécialisés
- 101 chercheurs au sol
- 14 bénévoles aux communications d'urgence
- 19 quadistes
- Recherche et sauvetage Québec Métro
- Groupe de recherche et sauvetage de Charlevoix
- Recherche sauvetage Bellechasse-Etchemins
- Recherche et sauvetage Rivière-à-Pierre
- L'EsQuad d'interventions bénévoles
- Club Radio Amateur de Québec inc.

District 4 Mauricie–Centre-du-Québec

Pierre Vallée, coordonnateur
Pierre.sar.mauricie@gmail.com

- 70 bénévoles spécialisés
- 50 chercheurs au sol
- 15 maîtres-chiens en formation
- 5 sauveteurs motorisés (quad, motoneige, motomarine)
- Euréka recherche et sauvetage
- Recherche et sauvetage Équinoxe
- Unité de recherche et sauvetage de l'Avenir
- Recherche et sauvetage canin du Québec K-9
- Sauvetage Mauricie K9
- Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec
- Sauvetage A.G.

District 9 Côte-Nord

André Thibault, coordonnateur
thibault.andre@cgocable.ca

- 35 bénévoles spécialisés
- 35 chercheurs au sol
- 20 bénévoles aux communications d'urgence
- Équipe bénévole en recherche et sauvetage de Manicouagan
- Groupe spécialisé
- Club de radioamateur Baie-Comeau inc.

Dans le prochain numéro d'*Inter-Action*, nous vous présenterons les organisations bénévoles des autres districts du Québec.

Information :

Association québécoise des bénévoles en recherche et sauvetage
www.aqbrs.ca, section *Carnet d'adresses des groupes membres*

Mauricie/Centre-du-Québec

Entente de service pour les opérations de sauvetage et d'évacuation médicale hors route

PAR LISE GARIÉPY

Sauvetage A.G. Division Mauricie/Centre-du-Québec prête main-forte aux services d'urgence de la MRC de Bécancour lors d'opérations de recherche et sauvetage et d'évacuation médicale hors route. Une entente, signée en août 2010, confirme son rôle de partenaire auprès des services de sécurité incendie, de la Sûreté du Québec et des services ambulanciers.

C'est à la suite d'une vague d'accidents, dont un mortel, survenus au début de l'hiver 2010 dans des lieux difficiles d'accès, que la Sûreté du Québec (SQ) a entrepris des démarches pour recruter un partenaire d'expérience possédant l'équipement spécialisé pour le sauvetage hors route. La MRC de Bécancour et la Ville de Bécancour, informées par la SQ, voulaient combler cette lacune. « La MRC de Bécancour n'était pas équipée pour faire face à ce genre de situation d'urgence », admet le préfet de la MRC et maire de la Ville de Bécancour, M. Maurice Richard. « Installé dans le secteur de Gentilly à Bécancour, l'organisme sans but lucratif Sauvetage A.G. Division Mauricie/Centre-du-Québec assure une présence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, tout en offrant une formation complète à l'équipe locale », poursuit-il.

Constituée au printemps 2010, la Division Mauricie/Centre-du-Québec de Sauvetage A.G. compte 10 membres bénévoles, en majorité des premiers répondants qui proviennent des milieux médical, de l'incendie et de la sécurité publique. Leurs compétences vont du sauvetage maritime à la désincarcération, en passant par le sauvetage sur glace, en hauteur et en espace clos. « L'entente signée avec la MRC de Bécancour nous permet de prendre part aux opérations de recherche et sauvetage et à l'évacuation médicale hors route », précise le directeur de la Division Mauricie/Centre-du-Québec, M. Alain Richard. « Nous complétons l'offre de service de la Ville de Bécancour qui possède déjà des équipes spécialisées en sauvetage nautique et sur glace et qui mettra bientôt sur pied des équipes de sauvetage en hauteur et en espace clos », ajoute-t-il.

À titre de membre de l'organisation régionale, M. Richard était déjà sollicité par le service de sécurité incendie et la SQ lors d'opérations de sauvetage hors route. « Sauvetage A.G. basé



Veronique Saint-Onge, Sauvetage A.G. inc.

dans les Laurentides jouit d'une excellente crédibilité auprès des intervenants des Basses-Laurentides », constate M. Richard qui, depuis 2006, est également pompier au Service de sécurité incendie de la Ville de Bécancour. Forte d'une dizaine d'années d'expérience, l'organisation régionale possède une vaste gamme d'équipements dont certains appartiennent à ses membres. « À l'automne 2009, j'ai personnellement acquis une motoneige et un traîneau d'évacuation afin de répondre aux appels de la SQ lors de situations d'urgence », confirme M. Richard.

Interventions ciblées

D'une part, cet équipement a été fort utile lors de l'appel lancé à M. Richard en février 2010. En moins de 12 heures, on signalait deux accidents de motoneige dans le secteur de Gentilly. « J'ai collaboré avec la Coopérative des ambulanciers de la Mauricie pour porter secours aux victimes et les transporter à l'ambulance », se rappelle M. Richard. D'autre part, lorsque la situation l'exige, le service de sécurité incendie peut compter sur les véhicules de l'organisation pour conduire les pompiers et leurs équipements vers les lieux d'un incendie hors route. À titre d'exemple, le service de sécurité incendie a bénéficié de l'expertise de Sauvetage A.G. pour accélérer le déploiement des



pompiers et de leurs équipements lors de deux incendies de forêt l'été dernier.

Les services d'urgence hors route ne font pas partie du mandat des ambulanciers qui n'ont pas l'équipement adapté pour ce type de manœuvre. Quant au transport des blessés, il ne fait pas partie du mandat de la SQ. Les demandes d'assistance peuvent donc venir autant du directeur du service de sécurité incendie que des patrouilleurs de la SQ ou de la centrale 9-1-1. « Nous avons rédigé un protocole d'entente avec la centrale 9-1-1 afin que notre organisation soit ajoutée à la liste des intervenants d'urgence de la région pour intervenir le plus rapidement et le plus efficacement possible », indique M. Richard. Lorsque leur présence sera requise, les membres de Sauvetage A.G. Division Mauricie/Centre-du-Québec coordonneront l'intervention, assistés par la SQ. De plus, la Direction des services préhospitaliers de l'agence de santé et des services sociaux de la région offrira la formation accréditée de premiers répondants aux membres qui ne le sont pas encore.

La région de la Mauricie et du Centre-du-Québec est réputée pour ses nombreuses activités sportives : chasse et pêche, motoneige et VTT, activités pédestres et équestres, ski de fond et cyclisme hors route, etc. Les bénévoles de Sauvetage A.G. Division Mauricie/Centre-du-Québec sont donc en mesure d'intervenir sur les nombreuses pistes empruntées par les amateurs de sport qui fréquentent cette région.

Information :
Sauvetage A.G. Division Mauricie/Centre-du-Québec
M. Alain Richard
alainr1@hotmail.com

www.sauvetageag.com
info@sauvetageag.com

Sauvetage A.G. inc. déjà active dans les Basses-Laurentides

Sauvetage A.G. inc. existe depuis 13 ans. Fortement active dans les Basses-Laurentides, elle offre ses services partout dans la province.

Trois missions motivent ses membres bénévoles :

- Interventions d'urgence hors route pour assurer le relais entre les victimes et les services ambulanciers lors d'accidents ou de disparitions
- Recherche de personnes disparues, en collaboration avec l'Association québécoise de bénévoles en recherche et sauvetage et le ministère de la Sécurité publique du Québec
- Présence aux divers événements sportifs ou culturels afin d'assurer une part du financement et de visibilité

Sauvetage A.G. inc. compte sur une équipe d'instructeurs chevronnés qui voient à la mise à jour des secouristes en leur offrant de la formation continue.

Information :
Sauvetage A.G. inc.
Jean-François Major
info@sauvetageag.com

À l'agenda

Semaine de la sécurité civile

Dates : 1^{er} au 7 mai 2011
Thème : *La nature ne pardonne pas!
Avez-vous votre trousse d'urgence?*
Information : prevention-sc@misp.gouv.qc.ca
Web : www.securitepublique.gouv.qc.ca
www.preparez-vous.ca

Colloque de la sécurité civile mission santé

Date : 13 mai 2011
Lieu : Université Laval à Québec
Thème : *Des connaissances à partager*
Information : info@colloquescms.com
Web : www.colloquescms.com/index.html

Rencontre du Groupe international de gestion des urgences

Dates : 10 au 13 mai 2011
Lieu : Hôtel Clarion à Québec
Web : www.iemg-gigu-web.org/

Congrès de l'ACSIQ

Dates : 21 au 24 mai 2011
Lieu : Hilton du Lac Leamy à Gatineau
Thème : *Ici, maintenant on agit!*
Information : administration@acsiq.qc.ca
Web : www.acsiq.qc.ca, onglet Congrès

Voie maritime du Saint-Laurent

Déclenchement du plan d'urgence maritime

PAR LISE GARIÉPY

Le déversement de mazout survenu en juillet 2010 en amont de l'écluse de Sainte-Catherine, en Montérégie, a déclenché le plan d'urgence maritime de la Ville. L'opération de nettoyage et de décontamination a mobilisé une pléiade de partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux.

Rappelons qu'entre trois et quatre tonnes de mazout ont été déversées dans l'environnement lorsqu'un cargo, voulant éviter un échouement, a jeté l'ancre qui a malencontreusement éventré un réservoir de mazout.

Plan d'urgence maritime

Un guide sur la préparation pour un plan municipal d'intervention en cas d'urgence maritime a été élaboré par la Garde côtière canadienne, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique. Destiné aux municipalités, il spécifie les juridictions et les responsabilités de chaque partenaire. Par exemple, lorsqu'un accident survient sur le fleuve Saint-Laurent, de juridiction fédérale, c'est la Garde côtière canadienne qui est chargée d'instaurer la structure d'intervention.

Partenaires à l'œuvre

C'est donc la Garde côtière canadienne qui était responsable lors de l'incident de Sainte-Catherine. Elle a été épaulée par l'équipe des urgences environnementales du ministère de l'Environnement du Canada, constituée de conseillers scientifiques de la Garde côtière canadienne, et par Transports Canada. La Garde côtière canadienne s'est assurée auprès du propriétaire du cargo qu'il se conformait à la Loi sur la marine marchande et acceptait la responsabilité de la dépollution.

Pour sa part, l'équipe d'Urgence Environnement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec a supervisé le nettoyage ainsi que l'évaluation des impacts sur les milieux sensibles et sur les prises d'eau potable. La direction de santé publique a évalué le risque sur la santé de la population avoisinante. Quant au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, il s'est intéressé aux questions relatives à la faune terrestre et aquatique.

Partenaires

Garde côtière canadienne
Transports Canada
Environnement Canada
Service canadien de la faune
Voie maritime du Saint-Laurent
Urgence Environnement Québec
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction de santé publique de la Montérégie
Services Québec
Organisme de réponse SIMEC-ECRC
Ville de Sainte-Catherine
Unité communautaire des mesures d'urgence

Du côté municipal, la Ville de Sainte-Catherine a mis en place une cellule de crise. Elle a mobilisé, d'une part, une unité de son service de sécurité incendie pour évaluer le risque d'incendie ou la nécessité de sauvetage. D'autre part, elle a eu la responsabilité de gérer l'arrivée massive de bénévoles qui voulaient participer à l'effort de nettoyage. De plus, les autorités municipales ont dû dénicher un site temporaire pour entreposer les déchets souillés.

L'administration de la Voie maritime du Saint-Laurent a supervisé les opérations tandis que l'Unité communautaire des mesures d'urgence, une équipe de bénévoles de la Montérégie qui offre un service d'entraide, a procuré une aire de repos et un espace de coordination aux intervenants.

Soulignons que la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique a eu pour mandat de coordonner l'intervention des partenaires gouvernementaux provinciaux et de soutenir la municipalité dans l'élaboration de son plan d'action. De son côté, la Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie, en collaboration avec Services Québec, a pris en charge les communications avec les médias et a joué un rôle d'agent de liaison avec la Ville de Sainte-Catherine.



Nouveau départ pour l'Association internationale des enquêteurs en incendie, section du Québec

PAR LISE GARIÉPY

L'Association internationale des enquêteurs en incendie (AIEI), section du Québec, s'est donné comme mandat de former et de regrouper l'ensemble des intervenants du Québec qui font des enquêtes. Mise sur pied en 2008, elle a véritablement pris son envol en juin 2010 avec l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction.

« Notre mission est de favoriser les échanges et la collaboration entre les intervenants prenant part à tout le processus de la recherche de causes et de circonstances d'incendie », précise le président de l'association, M. Alain Harvey, qui est aujourd'hui reconnu à titre de témoin expert en recherche de causes et de circonstances d'incendie tant en matière criminelle qu'en matière civile.

L'AIEI met également l'accent sur la promotion d'un code d'éthique ainsi que sur le rôle et les responsabilités des enquêteurs en recherche de causes et de circonstances d'incendie. « Nous voulons mettre en place des mécanismes de travail qui permettront de parler le même langage quand viendra le temps de rédiger des rapports complets. On espère instaurer un modèle de rapport structuré de façon uniforme partout au Québec », admet M. Harvey. Pour ce faire, les dirigeants de l'organisation entreprendront une tournée provinciale pour recueillir les commentaires des intervenants du milieu et s'en inspirer.

Nouveau comité de formation

Ce vent de renouveau au sein de l'organisation s'est traduit par la création d'un comité mixte de formation. On y trouve des pompiers, des policiers ainsi qu'un chimiste expert en incendie et explosion du Laboratoire des sciences judiciaires et de médecine légale du Québec. « Cette diversité reflète ainsi les compétences nécessaires à la recherche de causes d'incendie », souligne M. Harvey. Ce comité a pour tâche de planifier des séminaires de formation en fonction des préoccupations et des besoins des membres de l'association. La formation ainsi offerte vise à mettre à jour les connaissances et les compétences des membres, en s'inspirant des normes NFPA 921 (*Guide pour des investigations d'incendie et d'explosion*) et NFPA 1033 (*Standard for Professional Qualifications for Fire Investigator*).

Le comité mixte de formation entend recruter les formateurs parmi les ressources qualifiées et reconnues pour leur expertise dans le milieu de la recherche de causes et de circonstances d'incendie (RCCI) : pompiers, policiers enquêteurs, scientifiques, ingénieurs, procureurs, représentants du Bureau du coronar et du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, etc. « On prévoit offrir trois séminaires d'une journée et un quatrième d'une durée de deux jours », indique M. Harvey. « De plus, nous tenterons d'obtenir de l'Association internationale des enquêteurs en incendie le droit d'offrir en français la formation et l'examen de la certification Certified Fire Investigator », poursuit-il.

Autres activités

En 2012, l'Association internationale des enquêteurs en incendie, section du Québec, présentera un congrès préparatoire de trois jours consacré à la recherche des causes et circonstances des incendies afin d'exposer toute l'expertise québécoise en RCCI. « Cet événement nous permettra de positionner favorablement notre candidature en vue de la présentation du colloque annuel 2014 », estime M. Harvey. Ce colloque réunit les membres des 71 sections de l'International Association of Arson Investigators réparties dans le monde, entre autres en Australie, en Irlande, en Israël et aux États-Unis. Ce sera une occasion d'échanger avec des experts mondiaux sur des techniques d'enquête en incendie et de tisser des liens avec eux.

Nouvelle image

La section québécoise s'est dotée, en octobre dernier, d'une toute nouvelle image afin de bien refléter ses origines. Le nouveau logo est constitué d'une flamme représentant l'élément qui regroupe les membres autour d'une même pratique, soit l'enquête en incendie. Le bleu acier est le symbole de la force de l'association et la fleur de lys rappelle l'appartenance de la section de l'AIEI à la communauté québécoise. « Nous voulions une image simple qui nous démarquerait des autres sections réparties dans le monde », souligne le président. Parmi les nouveautés, notons également la distribution d'une carte de membre ainsi que la création et la mise en place d'un site Web. « Depuis ce vent de renouveau, une quarantaine de nouveaux membres se sont joints à l'organisation », précise M. Harvey.



Information :

Association internationale des enquêteurs en incendie, section Québec
www.iaaiquebec.ca
 M. Alain Harvey (Certified Fire and Explosion Investigator,
 National Association of Fire Investigators)
 514 578-7720
president@iaaiquebec.ca

L'Argonne National Laboratory a mis au point un système d'indices des mesures de protection

PAR RONALD FISHER ET FRÉDÉRIC PETIT

INFRASTRUCTURE ASSURANCE CENTER

L'Argonne National Laboratory (ANL) est un laboratoire de l'U.S. Department of Energy exploité par l'Université de Chicago. Ce laboratoire regroupe différents centres de recherche dont l'Infrastructure Assurance Center (IAC) qui a pour mission principale de concevoir des outils permettant d'améliorer la protection et la résilience des infrastructures critiques nationales.

Les travaux de l'IAC sont appuyés par la Protective Security Coordination Division (PSCD) de l'Office of Infrastructure Protection de l'U.S. Department of Homeland Security (DHS).

Conformément à sa mission, la PSCD, avec ses partenaires, a élaboré de nombreux programmes et outils pour aider les entreprises, les systèmes et les communautés à :

- analyser le risque et ses différents composants;
- soutenir les processus de décision et de planification;
- comprendre les dépendances et les interdépendances des infrastructures critiques nationales.

Un de ces programmes est l'Enhanced Critical Infrastructure Protection Program qui permet d'évaluer la vulnérabilité, la résilience et l'importance des conséquences d'une infrastructure essentielle en se basant sur l'analyse de ses points faibles. À cet égard, quatre indices ont été mis au point en partenariat avec l'ANL :

- Indice des mesures de protection
- Indice de vulnérabilité
- Indice de résilience
- Indice de criticité

Indice des mesures de protection (PMI)

Cet indice, appelé le PMI, caractérise les principaux éléments (sécurité physique, mesures de protection, forces de sécurité, gestion de la sécurité, partage d'information et niveaux de dépendance) qui contribuent à la protection d'une infrastructure essentielle.

Indice de vulnérabilité (VI)

L'indice VI caractérise un manque de protection d'une infrastructure essentielle. Cet indice représente la sensibilité d'une infrastructure essentielle à un aléa. Il est défini comme l'inverse du PMI, en posant l'hypothèse que moins votre infrastructure est protégée, plus elle est vulnérable.

Indice de résilience (RI)

Cet indice caractérise la capacité d'une infrastructure essentielle à anticiper et à absorber un événement, à s'y adapter et à se rétablir après un événement. Cet indice, qui représente donc la capacité d'une infrastructure essentielle à supporter un aléa et à éviter ou à réduire les conséquences qui en découlent, se base sur trois éléments principaux : la robustesse, l'accessibilité des ressources et le rétablissement.

M. Frédéric Petit poursuit des études postdoctorales auprès de l'ANL. Il a obtenu son doctorat de l'École Polytechnique de Montréal en 2009. Il a collaboré au développement d'une méthodologie d'identification des interdépendances entre les systèmes essentiels et d'évaluation de la résilience sous la supervision de son directeur de thèse, M. Benoît Robert, ing., Ph. D, professeur agrégé et directeur du Centre risque et performance. Cette méthodologie est utilisée dans la démarche pilotée par l'Organisation de la sécurité civile du Québec qui vise à accroître la résilience des systèmes essentiels publics et privés au Québec.

Avec son collègue Ronald Fisher, directeur adjoint de l'IAC, M. Petit nous présente un volet des travaux de recherche qui sont menés par ce laboratoire de Chicago qui compte parmi les plus importants laboratoires de recherche du département de l'énergie. L'ANL regroupe près de 3200 employés dont plus de 1000 scientifiques et ingénieurs. Les deux auteurs ont présenté les résultats de leurs travaux au Centre risque et performance de l'École Polytechnique de Montréal.

Indice de criticité (CI)

L'indice de criticité caractérise l'importance de la répercussion de la perte d'une fonction d'une infrastructure essentielle sur son environnement. Cet indice se base sur quatre types d'impacts : économique, humain, de gouvernance et évacuation de masse.

Tous ces indices sont construits de la même manière. Les données obtenues à l'aide d'un questionnaire sont organisées en niveaux successifs d'information en fonction de leur importance relative en matière de protection, de vulnérabilité, de résilience et de criticité. Toute l'information est par la suite agrégée en utilisant les principes de la théorie de la décision.

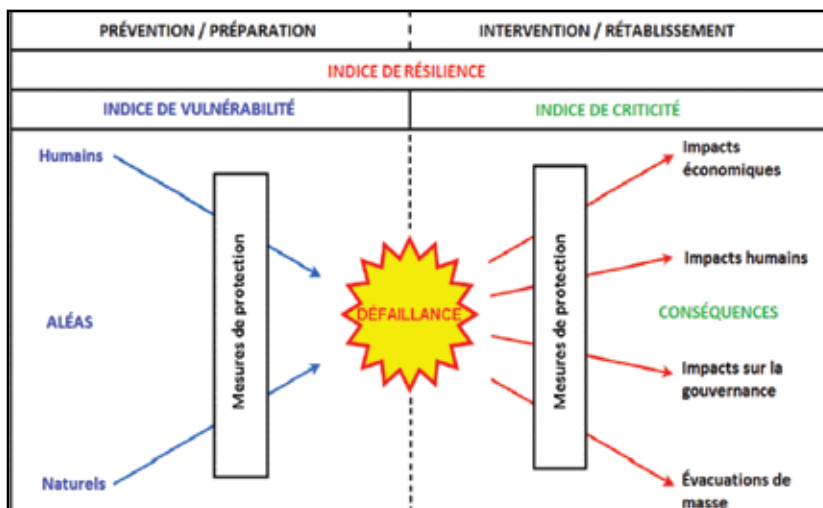
Il est possible de modifier les indices non seulement en fonction des caractéristiques propres à une infrastructure, mais aussi de l'environnement où celle-ci se trouve et de différents aléas. Cette approche permet de considérer différents types d'aléas et de prendre en compte les caractéristiques propres de l'infrastructure essentielle, mais également celles de son environnement. Il suffit, pour cela, de faire varier les pondérations en fonction du secteur et de l'aléa étudiés.

Toutes les données sont ensuite intégrées dans un tableau de bord qui permet aux gestionnaires des infrastructures essentielles de comparer leurs niveaux de protection, de résilience ou de criticité avec d'autres infrastructures essentielles d'un même secteur, par exemple différentes infrastructures essentielles du secteur de l'énergie. Cet outil permet aux gestionnaires des infrastructures essentielles de tester diverses options et leurs coûts, pour améliorer la protection et la résilience de leurs infrastructures.



Les indices calculés peuvent être combinés pour donner un aperçu général du risque.

Le risque encouru par une infrastructure essentielle sera plus grand si elle n'est pas protégée (faible PMI), si elle n'est pas résiliente (faible RI) et si les conséquences pouvant en découler sont importantes (fort CI). Ces indices servent également de base pour diverses méthodologies d'analyse des risques utilisées par le DHS, par exemple pour l'analyse de la résilience d'une région ou en prévision de la tenue d'événements spéciaux. Pour la résilience d'une région ou d'une communauté, un autre outil, basé sur les mêmes principes d'agrégation, permet de caractériser les capacités d'opération et de réponse des différents services d'urgence. Il complète ainsi les différents indices présentés.



essentiels que les données concernant leurs infrastructures ne seront pas utilisées à des fins réglementaires et qu'elles ne seront pas rendues publiques.

Information :
Argonne National Laboratory
M. Ronald Fisher
1 630 252-3508
refisher@anl.gov

M. Frédéric Petit
1 630 252-8718
fdpetit@anl.gov

Sur le terrain

Prix Triangle

L'ATPIQ, La prévention au Québec, récompense les initiatives

Lors de son 45^e colloque annuel qui s'est tenu à Gatineau, l'ATPIQ, La prévention au Québec, a poursuivi la tradition en décernant ses Prix Triangle.

Les lauréats 2010



Claude Lebrun, Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés, Stéphane Dumbery, Association des techniciens de prévention des incendies, David Fortier, SSQ, Michel Côté, SSQ

Prix Triangle Vert

La Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés a reçu cet honneur pour la réalisation d'une série de trois messages publicitaires diffusés sur le réseau TVA pendant la Semaine de la prévention des incendies. L'avertisseur de fumée, la prévention à domicile et le témoignage de grands brûlés étaient les thèmes de l'heure.

Prix Triangle Jaune

Le Service de sécurité incendie de Saint-Charles-Borromée a reçu ce prix pour la qualité de son travail en éducation du public.

Prix Triangle Rouge

La compagnie de logiciels Première Ligne a su mettre en place une série de mesures techniques pour éliminer ou réduire considérablement les incendies.

Prix Fleur de Lys

M. Marc Céré s'est illustré par la qualité de son travail en général. On a ainsi souligné son dévouement à la cause de la prévention des incendies.

Prix Jean-Amyot

George Ioan Bele a su démontrer de la persévérance et de la constance dans son rendement scolaire. Il a obtenu la plus haute moyenne durant ses études comme technicien en prévention des incendies.

Information :
www.atpiq.org
info@atpiq.org

Colloque sur la sécurité civile 2011

Un événement toujours aussi couru

PAR LINE LAPOINTE

C'est sous le thème *Agissons ensemble pour un Québec plus résilient-Préparation et prévention* que le 11^e colloque provincial sur la sécurité civile s'est tenu à Saint-Hyacinthe les 15, 16 et 17 février dernier. Plus de 530 participants ont assisté au colloque auquel étaient invités 45 conférenciers.

« La prévention et la préparation sont essentielles pour affronter l'imprévisible », a lancé le nouveau sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI), M. Guy Laroche, dans son mot de bienvenue. Le thème de cette année voulait mettre en lumière les progrès du Québec réalisés en sécurité civile et l'importance de se préparer et de prévenir pour offrir à la société un niveau de sécurité optimal et faire évoluer la sécurité civile.

Des conférences de diverses provenances

Toutes les régions du Québec étaient représentées dans la programmation du colloque. Des conférenciers de La Tuque nous ont fait part de leur expérience lors des feux de forêt de mai 2010 et de l'accueil des sinistrés de Wemotaci. Les gens de Saint-Jude ont partagé avec l'auditoire le drame vécu l'été dernier lors du glissement de terrain qui a fait quatre morts. Des conférenciers sont aussi venus de Chibougamau, de la MRC de Beauharnois-Salaberry, des régions du Bas-Saint-Laurent, de la Beauce, du Saguenay et de la Capitale-Nationale. Le colloque a aussi reçu de la visite d'outre-mer : une conférencière de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice, en France, a présenté comment se prennent les décisions dans les cellules de crise de sécurité civile française.

Deux nouvelles activités

Une activité interactive a démarré l'événement. Un système de votation, dont les manettes étaient réparties dans la salle, a permis aux participants d'échanger entre eux avant de répondre à diverses questions sur des croyances populaires. Par la suite, des invités donnaient leur point de vue et apportaient des précisions sur le sujet présenté. Le maire des Îles-de-la-Madeleine, celui de Saint-Raymond de Portneuf et un représentant de la région de Montréal sont venus déboulonner des croyances populaires lors d'un jeu-questionnaire interactif. Cette activité a permis de prendre le pouls des intervenants sur diverses réalités, notamment sur les investissements en prévention et en préparation.



Pour clôturer le colloque, les participants ont assisté à *Bons baisers de Suzanne*. Sous une formule talk-show, M^{me} Suzanne Laberge a reçu deux invités de marque. D'abord, le sous-ministre associé à la DGSCSI, qui a dévoilé des pans de sa vie militaire et de sa vie personnelle ainsi que sa vision de la sécurité civile. Il a aussi parlé de sa présence en Haïti, à la suite du terrible séisme de janvier 2010. Cette transition a permis d'accueillir le second invité, M. Nicolas Mazellier, chargé de mission à l'ENAP et victime de l'effondrement de l'hôtel Montana à Port-au-Prince.

Des conférences pour tous les goûts

Pour une deuxième année consécutive, le comité organisateur a offert aux participants une formation de trois heures, la veille de l'événement. Ainsi, un atelier portant sur la préparation d'un exercice a permis aux participants de vivre une expérience interactive au cours de laquelle ils ont testé la capacité d'une organisation fictive à faire face à un sinistre. Une centaine de personnes y ont participé et ont pu acquérir des connaissances utiles à la préparation d'exercices au sein de leur organisation.

L'atelier *S'initier à la sécurité civile*, qui s'adressait aux nouveaux venus en sécurité civile, a aussi attiré des gens qui voulaient se rafraîchir la mémoire sur les notions de sécurité civile.

Les conférences et les ateliers d'ordre général sur la communication avec les médias, les campagnes de communication avec les citoyens ou les employés d'une entreprise, le débriefage et l'adaptation aux changements climatiques ont permis à un grand nombre d'y trouver leur intérêt.

Bien sûr, les spécialistes ont aussi trouvé leur compte avec des conférences sur la gestion des risques de glissements de terrain, la gestion de la continuité des opérations, l'amélioration de l'état de préparation, un système de surveillance de rivière ou la mission québécoise en France.

Mérite québécois de la sécurité civile

C'est encore au cours du colloque qu'ont été dévoilés les lauréats du Mérite québécois de la sécurité civile. De renommée mondiale et précurseur en matière de gestion des risques majeurs au Québec, M. Jean-Paul Lacoursière a d'ailleurs reçu le Prix hommage qui reconnaît l'apport d'une personne pour l'ensemble de son engagement soutenu en sécurité civile (Lire *Mérite québécois de la sécurité civile 2011, Six candidats récompensés*, en page 34).

Prochain rendez-vous

L'Association de sécurité civile du Québec, le Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs, RECO-Québec et le ministère de la Sécurité publique amorcent déjà leurs réflexions en vue de la préparation de la douzième édition du Colloque sur la sécurité civile qui aura pour thème *Agissons ensemble pour un Québec plus résilient - Intervention*.

Information :

Ministère de la Sécurité publique
Présentation des conférenciers
www.securitepublique.gouv.qc.ca, onglet *Sécurité civile*,
rubrique *La sécurité civile au Québec*

Mérite québécois de la sécurité civile 2011

Six candidats récompensés

PAR LISE GARIÉPY

Six lauréats ont reçu un Mérite, une Mention d'honneur ou un Hommage lors du 15^e Mérite québécois de la sécurité civile. La cérémonie a eu lieu le 16 février 2011, à l'occasion du Colloque sur la sécurité civile.



Steeve Héту

Tous les gagnants du Mérite québécois de la sécurité civile 2011

Voici la liste des lauréats pour 2011 ainsi qu'un aperçu de leurs réalisations.

Les Mérites

Catégorie Municipalité

• Municipalité de Saint-Jude

Ce mérite honore le professionnalisme de tous les intervenants de Saint-Jude lors du glissement de terrain survenu le 10 mai 2010. Cet honneur récompense le travail de toute la communauté qui a su faire face à un état d'urgence hors du commun.

• Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

L'adoption, en janvier 2010, du plan directeur d'intervention pour prévenir l'érosion des berges permet à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine d'aller plus loin et d'agir plus efficacement en aménagement du territoire. Ce mérite souligne donc le désir des autorités municipales d'assurer la sécurité de tous ses citoyens et la pérennité des biens et services offerts sur l'archipel.

Les Mentions d'honneur

Catégorie Citoyen responsable ou engagé

• M. Sandy Pyke

Coordonnateur des bénévoles en recherche et sauvetage en Montérégie, M. Pyke croit en la nécessité de développer une culture de sécurité civile en organisant des exercices et en donnant de la formation aux bénévoles prêts à intervenir en situations d'urgence. M. Pyke travaille sans cesse au recrutement de nouveaux bénévoles, participe aux activités de recherche et de sauvetage dans sa région et supervise également la distribution du matériel aux équipes de bénévoles.

Catégorie Municipalité

• Comité intermunicipal de la sécurité civile de la Région-de-Valcourt

Les municipalités de Bonsecours, de Lawrenceville, de Maricourt, de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, du Canton de Valcourt et la Ville de Valcourt se sont concertées pour amorcer une démarche de planification intermunicipale. Cette mention d'honneur met en évidence leur intention de renforcer la capacité en cas de sinistre et d'aider la région à retrouver rapidement ses moyens de fonctionner normalement après un sinistre.

• Ville de La Tuque

Cette mention rappelle que la Ville de La Tuque a fait preuve d'un leadership exemplaire lors des feux de forêt qui ont fait rage dans la région du Haut-Saint-Maurice au printemps 2010. Les autorités municipales ont dû mener la coordination de la lutte contre les violents brasiers ainsi que l'évacuation et la réintégration de la communauté autochtone de Wemotaci. Parmi les mesures d'urgence réalisées, on note l'aménagement des services d'accueil, comprenant le logement, les repas, les services sociaux et médicaux, dans un délai très court.

L'Hommage

M. Jean-Paul Lacoursière

Considéré comme un précurseur en gestion des risques majeurs au Québec, M. Jean-Paul Lacoursière a contribué à la réduction des risques industriels et à la réduction du potentiel d'accidents industriels majeurs. Sa notoriété, son expertise et ses connaissances sont reconnues partout dans le monde. Le Prix Hommage reconnaît ainsi son engagement, son dévouement et son professionnalisme en gestion des risques majeurs.



Steeve Héту

Félicitations aux lauréats

Le Mérite québécois de la sécurité civile témoigne de la reconnaissance du gouvernement envers ceux et celles dont les efforts méritoires en sécurité civile ont fait ressortir la mobilisation et l'engagement, la capacité d'intervention et d'adaptation de même que la protection face au risque, la solidarité et la responsabilité.

Information :

Liste des lauréats

www.securitepublique.gouv.qc.ca, onglet *Sécurité civile*, rubrique *La sécurité civile au Québec*, cliquez sur *Activités et événements*

Conditions hivernales extrêmes

Un exercice majeur pour le gouvernement du Québec

PAR JEAN-THOMAS BILODEAU-FORTIN

Quelque 40 ministères et organismes ont participé, le 25 novembre 2010 à Québec, à un exercice conjoint de l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) et des organisations régionales de la sécurité civile (ORSC) de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. Le scénario de l'exercice portait sur une tempête de verglas majeure s'abattant sur Québec et ses environs, forçant le démarrage des équipements de déglacage des lignes de transport d'électricité.

Cette activité visait trois objectifs :

1. Sensibiliser et familiariser les partenaires gouvernementaux à la gestion des impacts et à la cohérence des actions lors de conditions hivernales extrêmes
2. Faire circuler de façon efficace l'information entre tous les partenaires ainsi qu'entre l'OSCQ et les ORSC
3. Exercer les communications gouvernementales à l'intention de la population

L'activité était l'aboutissement logique d'une démarche visant à améliorer la préparation gouvernementale pour faire face à des conditions météorologiques extrêmes durant la période hivernale dans la région de la Capitale-Nationale. Un premier exercice s'était tenu en mars 2010, réunissant des intervenants des centres d'opération, entre autres de la Sûreté du Québec et du ministère des Transports du Québec, qui gèrent la fermeture de routes.

Cet exercice s'est déroulé dans les bureaux du ministère de la Sécurité publique au 2525, boulevard Laurier à Québec, dans la nouvelle salle de conférence de l'OSCQ et la salle adjacente du Centre des opérations gouvernementales, deux salles équipées pour être utilisées lors d'opérations majeures.



Toutes les organisations ont participé à la gestion de l'événement selon leurs missions dans le Plan national de sécurité civile. L'OSCQ a joué son rôle habituel de coordination de la réponse gouvernementale.

Selon le bilan du comité organisateur, le premier objectif concernant la sensibilisation et la familiarisation a été atteint. Quelques difficultés ont été observées au chapitre de la circulation de l'information. On y portera une attention particulière lors des prochains exercices ou événements. Les lacunes notées dans les activités liées aux communications gouvernementales feront l'objet de travaux ultérieurement.

Enfin, il est important de souligner la participation de tous les membres du comité organisateur, provenant entre autres d'Hydro-Québec, de la Sûreté du Québec, du ministère des Transports du Québec, du Secrétariat du Conseil du trésor et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, sans qui cet exercice n'aurait pu avoir lieu.

Information :

Service de la planification
Direction de la prévention et de la planification
418 646-6777, poste 40068

Un 2^e exercice annuel pour les bénévoles de la Montérégie

PAR LISE GARIÉPY

Le bureau de coordination des bénévoles en recherche et sauvetage de la Montérégie a tenu en septembre 2010 un exercice à Contrecoeur dans le but de mettre en pratique les techniques acquises lors de leur formation. L'organisation annuelle d'une simulation fait partie des responsabilités du coordonnateur bénévole de district.



Les bénévoles, divisés en quatre équipes terrestres, devaient avoir des connaissances en navigation terrain, en premiers soins et en techniques de recherche. Deux membres de Radio amateur du Québec inc. (RAQI) étaient affectés à chaque équipe. Chaque équipe a pris part aux cinq activités prévues au programme :

- Organisation des équipes : s'assurer que toutes les compétences sont représentées au sein de l'équipe
- Prise en charge des premiers soins : retrouver la victime, stabiliser son état et lui prodiguer les premiers soins de base
- Protection d'une scène de crime : identifier, collecter et protéger les éléments de preuve
- Ratissage d'un secteur : déterminer les coordonnées des indices
- Ratissage d'une berge : localiser une victime (mannequin) dans l'eau



Plusieurs partenaires ont collaboré au succès de cette expérience. Une quinzaine de bénévoles membres de l'organisation Recherche et sauvetage MRC Acton et du Groupe Bénévole Sauvetage Canada Rescue assuraient la partie recherche. Une vingtaine de bénévoles de RAQI offraient un soutien en télécommunications aux intervenants sur le terrain. Un technicien en recherche et sauvetage de la Sûreté du Québec était responsable de l'activité scène de crime tandis que deux conseillers en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie s'occupaient de la liaison logistique. « Il est important de tenir des exercices avec ces équipes multidisciplinaires pour mettre en lien les forces de chacune », précise le coordonnateur des bénévoles en recherche et sauvetage de la Montérégie, M. Sandy Pyke.

Information :

Association québécoise des bénévoles en recherche et sauvetage, district 10
M. Sandy Pyke, coordonnateur des bénévoles
Spyke555@yahoo.ca



MSP

Grenoble

Présence québécoise aux 23^e Entretiens Jacques-Cartier

PAR YANNICK HÉMOND, CENTRE RISQUE & PERFORMANCE

Le 22 novembre 2010 s'est tenue à Grenoble, en France, la 23^e édition des Entretiens Jacques-Cartier. À cette occasion, le Centre risque & performance en collaboration avec PACTE (Université de Grenoble) et le Groupe sur les aspects psychosociaux de la santé (GAPSanté) de l'Université d'Ottawa ont organisé un colloque intitulé *Résilience organisationnelle et industrielle face aux risques : défis sociaux et techniques*.

Une trentaine de personnes ont participé à ce colloque qui a permis à une dizaine d'intervenants de présenter l'état des réflexions et des travaux de recherche dans le domaine de la résilience organisationnelle.

Le Centre risque & performance a profité de l'occasion pour présenter sa méthodologie d'évaluation de la résilience qui a déjà fait l'objet de deux publications, d'un article scientifique dans la revue *Télescope* et d'un guide sur la résilience organisationnelle. Cette méthodologie est en cours de développement, et des travaux de recherche se déroulent afin de la bonifier et de mettre au point des outils d'aide à la décision.

Les autres présentations ont permis de mieux comprendre le contexte français de la résilience et l'importance que celle-ci prendra dans les années à venir pour les autorités locales et régionales. De plus, l'Argonne National Laboratory a présenté ses derniers travaux concernant l'indice de résilience qu'ils ont conçu pour les infrastructures critiques. Deux doctorantes de l'Université d'Ottawa ont également présenté leurs travaux de recherche sur la résilience organisationnelle d'un point de vue psychosocial. Pour sa part, le Centre des sciences de la sécurité a présenté les différents projets en cours de financement. Ces projets tournent autour du développement de technologies visant une meilleure préparation face à diverses perturbations possibles.

Deux présentations ont traité de la problématique de la résilience organisationnelle du point de vue de l'industrie. La première présentation, française, faisait état des travaux dans le secteur hospitalier. L'ingénierie de la résilience appliquée au domaine de la santé commence à être mise en place en Europe afin de diminuer les accidents liés aux actes médicaux. La seconde présentation, canadienne, traitait des facteurs nécessaires pour faire accepter le concept de résilience à l'intérieur des entreprises et les amener à cheminer dans une démarche globale de résilience organisationnelle.

On a donc pu constater, durant ce colloque, que beaucoup de travaux de recherche, tant français que canadiens, sont en marche. Les gouvernements entament ou ont entamé des travaux en vue d'améliorer leur résilience, et autant le côté technique que le côté social doivent être pris en compte. Les entreprises doivent quant à elles travailler à faire accepter leur concept à l'ensemble de leur personnel. « Il ne faut pas avoir une vision sociotechnique de la résilience, mais bien une vision partagée dans laquelle le côté social doit apprendre du technique et le technique doit apprendre du côté social », a souligné le professeur Benoît Robert, du Centre risque & performance, lors de la conclusion de ce colloque.

Les présentations du colloque peuvent être consultées dans le site Internet du Centre risque & performance.

Information :

www.polymtl.ca/crp

Repentigny

Nouvel outil de sensibilisation pour les jeunes

PAR LISE GARIÉPY

Afin de sensibiliser plus efficacement les jeunes à la prévention des incendies, le Service de prévention et de lutte contre les incendies de Repentigny a fait l'acquisition d'un simulateur d'incendie.

« Nous croyons que cet outil de formation contribuera à mieux joindre la clientèle visée. Nous voulons inculquer aux enfants des services de garde, du préscolaire et du premier cycle du primaire des comportements sécuritaires face à la sécurité incendie », insiste le chef division prévention, M. Gilles Laliberté.

Selon les observations du Service de prévention et de lutte contre les incendies de Repentigny, l'imprudence, les comportements non sécuritaires avec les différentes sources de chaleur et la mauvaise installation d'équipements sont les principales causes d'incendie. « C'est pourquoi nous concentrons nos efforts sur la prévention des incendies auprès des jeunes », poursuit M. Laliberté.

Simulation

Une roulotte de 30 pieds a été aménagée pour recevoir des groupes de 15 élèves à la fois. Elle est munie d'un téléviseur et d'un lecteur de DVD pour diffuser auprès des jeunes des messages de prévention. L'affiche de Chef, vedette des bulletins

Le feu follet, qui rappelle les comportements sécuritaires à adopter est apposée sur un des murs de la roulotte. On y trouve également un générateur de fumée afin de démontrer comment se déplacer en présence de fumée à l'intérieur. Les enfants sont invités à se déplacer à quatre pattes dans la pièce enfumée en longeant le mur jusqu'à la sortie. Un système de détection et d'avertisseur de fumée complet a aussi été installé à l'intérieur de la roulotte pour qu'ils puissent se familiariser avec son fonctionnement.

Les écoles et les services de garde peuvent réserver cet outil de prévention, d'avril à octobre, pour des démonstrations. Pendant la période estivale, le simulateur d'incendie se déplacera dans les parcs municipaux et sera présent lors d'événements spéciaux sur tout le territoire desservi par le service de prévention et de lutte contre les incendies, soit les villes de Charlemagne, de L'Épiphanie et de Repentigny.

Information :

Service de protection et de lutte contre les incendies de Repentigny
M. Gilles Laliberté
450 470-3620
LaliberteG@ville.repentigny.qc.ca



SSI Repentigny

Rivière-du-Loup

Une simulation pour valider les méthodes de travail

PAR LISE GARIÉPY

L'équipe d'intervention en matières dangereuses du Service de la sécurité incendie de Rivière-du-Loup a procédé l'automne dernier à une simulation de fuite de chlore à l'usine de filtration d'eau de la ville. Cet exercice a permis de peaufiner la collaboration entre cette équipe spécialisée du service de la sécurité incendie et les futurs techniciens en soins préhospitaliers d'urgence, des étudiants du Cégep de Rivière-du-Loup.

Un appel est fait à 18 h 39 par la centrale 9-1-1 à la caserne des pompiers. Les huit membres de l'équipe d'intervention en matières dangereuses arrivent à l'usine de filtration à 18 h 45, tout comme les techniciens ambulanciers. Le but de l'exercice consiste à évacuer les personnes présentes dans l'usine par les pompiers. Cette mise en scène sert également à mettre à l'épreuve les apprentissages et les connaissances des futurs techniciens en soins préhospitaliers d'urgence. Parmi les victimes incommodées par la concentration de chlore figurent des collégiens qui auront à évaluer les soins reçus par leurs collègues.

« Une telle simulation s'impose puisqu'elle permet aux pompiers de demeurer alertes face à toute éventualité », explique le directeur du Service de la sécurité incendie de Rivière-du-Loup, M. Éric Deschênes. « Les événements liés aux matières dangereuses étant peu fréquents, il est important que notre équipe valide

ses méthodes de travail afin d'assurer une coordination efficace avec tous les autres intervenants en cas de réel accident », poursuit-il. C'est pourquoi le Service de la sécurité incendie de Rivière-du-Loup réalise tout au long de l'année différents exercices, notamment en collaboration avec les étudiants du Cégep de Rivière-du-Loup. Les pompiers et les étudiants peuvent ainsi s'adonner à une série d'interventions spécialisées qui permettent aux futurs techniciens en soins préhospitaliers d'urgence de mieux connaître leur rôle lors d'interventions en présence de matières dangereuses, lors de sauvetage nautique et lors d'opérations de désincarcération.

Information :

M. Éric Deschênes
Capitaine responsable de l'équipe d'intervention en matières dangereuses
Service de la sécurité incendie de Rivière-du-Loup
418 862-5901
eric.deschenes@ville.riviere-du-loup.qc.ca



Des étudiants prodiguent les premiers soins à une victime lors de l'exercice.

SSI Rivière-du-Loup

Rivière-du-Loup

Le concours *Étudiant averti* atteint la cible!

PAR LISE GARIÉPY

Une trentaine d'étudiants se sont qualifiés pour le tirage du concours *Étudiant averti*, présenté par le Service de la sécurité incendie de Rivière-du-Loup. Mission accomplie pour la division prévention qui voulait ainsi sensibiliser ces jeunes citoyens à vivre *En sécurité, pile pour la rentrée!*

« Les étudiants du Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir et du Cégep de Rivière-du-Loup étaient particulièrement ciblés parce qu'ils ne sont souvent que de passage dans notre région et que ce sont eux qui habitent le plus souvent dans les maisons de chambres », souligne le directeur du Service de la sécurité incendie, M. Éric Bérubé. Plus d'une trentaine de chambres ont donc reçu la visite de préventionnistes qui en ont profité pour prodiguer de bons conseils aux résidents.

Le concours destiné aux étudiants demeurant dans une maison de chambres et aux propriétaires avait pour but de les sensibiliser aux mesures et aux comportements préventifs à adopter en sécurité incendie. « Trop souvent, au cours de nos visites de prévention dans ces résidences, nous constatons des lacunes importantes concernant la sécurité des installations », souligne le capitaine responsable de la prévention, M. Éric Deschênes. « Le 29 octobre dernier, un incendie s'est justement déclaré dans une maison de chambres, résidence typique ciblée par ce concours. Nous espérons que cet événement, sans grave conséquence heureusement, incite les propriétaires et les locataires étudiants à se munir d'avertisseurs de fumée et d'extincteurs portatifs, des équipements qui, rappelons-le, permettent de sauver des vies », a ajouté le capitaine.



Le gagnant du 1^{er} prix, Bobby Beaulieu (au centre), et le directeur du Service de la sécurité incendie, M. Éric Bérubé, le capitaine responsable de la prévention, M. Éric Deschênes, le représentant de Promutuel Rivière-du-Loup, M. Jocelyn Morin, et le maire de la Ville de Rivière-du-Loup, M. Michel Morin

Pour participer, l'étudiant ou le propriétaire devait inscrire sa résidence, de moins de 60 chambres, pour bénéficier d'une inspection préventive du Service de la sécurité incendie de Rivière-du-Loup. Si la maison de chambres était reconnue conforme en vertu des règlements municipaux, les inspecteurs remettaient un billet pour le tirage d'une paire de billets pour un match des Canadiens au Centre Bell de Montréal, d'un iPod Touch 8 GO et d'une paire de billets pour le spectacle de Jean-Michel Anctil au Centre culturel de Rivière-du-Loup.

Information :

Service de la sécurité incendie de Rivière-du-Loup
M. Éric Deschênes, capitaine responsable de la prévention
eric.deschenes@ville.riviere-du-loup.qc.ca
418 862-5901

Mascouche

Refonte du service de sécurité incendie

PAR LISE GARIÉPY

C'est dans la foulée de l'essor connu par Mascouche que le Service de prévention des incendies, en collaboration avec la Direction générale de la Ville, a procédé à la refonte de ses services et à la modernisation de ses équipements.



« Le schéma de couverture de risques de la MRC des Moulins, adopté en 2005, a servi à convaincre le Conseil municipal de Mascouche de la nécessité de moderniser nos installations et d'élargir nos services », affirme le directeur du Service de prévention des incendies de Mascouche et coordonnateur des mesures d'urgence, M. Jean-Pierre Boudreau. « Pour la sécurité de ses citoyens, la Ville de Mascouche a donc décidé d'investir prioritairement dans la sécurité incendie », ajoute-t-il.

Plusieurs étapes ont été franchies afin de mener à bien toute l'opération :

- Rénovation des installations existantes
- Agrandissement de la caserne incluant deux portes supplémentaires et un 2^e étage
- Mise en place de la garde en caserne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- Acquisition d'une plate-forme élévatrice
- Acquisition d'une unité de secours/poste de commandement
- Remplacement de deux autopompes et d'un véhicule de service pour la prévention



En plus de la rénovation et de l'agrandissement de la caserne et de l'achat d'équipements pour combattre les incendies, la Ville de Mascouche a mis sur pied un centre de coordination des mesures d'urgence situé dans les locaux du Service des activités à la communauté.

« Avec l'aide du Programme conjoint de protection civile, nous avons pu acquérir un logiciel et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de ce nouveau centre de coordination et à la formation du personnel et des bénévoles », ajoute M. Boudreau. Ce dernier projet a nécessité un an et demi de travail.

C'est donc mission accomplie pour le Service de prévention des incendies de Mascouche, pour la Direction générale et pour la Direction des finances qui ont su mener à bien cet important dossier qui s'est échelonné sur 5 ans.



SSI Mascouche

Information :

Service de la prévention des incendies de Mascouche
M. Jean-Pierre Boudreau, directeur
450 474-4133

INTER ACTION

Bulletin d'information du ministère de la Sécurité publique
Volume 2, numéro 1, Hiver – Printemps 2011
Tirage : 5 500 exemplaires

Offert en version électronique :
www.securitepublique.gouv.qc.ca,
Publications et Statistiques

INTER-**ACTION** est publié par le Service de l'éducation du public de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie. Ce bulletin est destiné aux gens qui travaillent en sécurité incendie et en sécurité civile.

Tout article d'Inter-**ACTION** peut être reproduit à condition d'en mentionner la source. La reproduction à des fins commerciales doit être autorisée par le ministère de la Sécurité publique.

Pour toute correspondance : inter-action@msp.gouv.qc.ca
418 646-6777, poste 40078, ou 1 866 702-9214

Éditrice

Louise Bisson

Rédactrice en chef

Lise Gariépy

Comité d'orientation

Myriam Bérubé, Louise Bisson, Amélie Genois, Claude Labrie, Robert Laroche, Karine Lemaire, Nicolas Marceau et Sylvain Tremblay

Rédacteurs

Chantal Bilodeau, Jean-Thomas Bilodeau-Fortin, Lise Gariépy, Stéphanie Gendron, Amélie Genois, Line Lapointe, Guylaine Maltais, Sylvie Mathurin, Benoît Matte, Johanne Plante et Louis Vallée (MSP), Marie-Ève Murray (Services Québec), Jacinthe St-Amour (MTQ), Marc Guay (Bureau de la sécurité civile de Québec), Marie Cauchon (AQBR), Ronald Fisher et Frédéric Petit (Infrastructure Assurance Center) et Yannick Hémond (Centre risque & performance)

Collaborateurs

Jacques Bélanger, Myriam Bérubé, Steve Boivin, Gina Bouchard, Nathalie Boulet, Raynald Chassé, Hugues Daveluy, Roger Gaudreau, Dominique Gauthier, Linda Germain, Steeve Héty, Claude Labrie, Jacinthe Lafontaine, Karine Lemaire, Lucie Matte, François Morneau, Jean-Marc Neault, Guylaine Rousseau, Gilles Soucy, Harry Stevenson et Isabelle Turbide (MSP), Christian Grand'Maison (ENPQ), Céline Tremblay (MDEIE), Suzanne Rioux (Services Québec), Louis Melançon et Marc Lestage (Garde côtière auxiliaire canadienne, région du Québec), Jean-Pierre Lacombe (SSIAL), Julie Roy (MRC de Montmagny), Dan Roy (SSI Beauceville), Alain Richard, Jean-François Major et Véronique Saint-Onge (Sauvetage A.G.), Claire Pouliot (CSST), Alain Harvey (AIIA), Jean-Pierre Boudreau (SSI Mascouche), Gilles Laliberté (SSI Repentigny), Éric Bérubé et Éric Deschênes (SSI Rivière-du-Loup), Karine Plourde (Ville de Rivière-du-Loup), Stéphane Dumberry (ATPIQ), Benoît Robert (Centre risque & performance), Sandy Pyke (Recherche et sauvetage Montérégie), Michel Dufault (UQAM), Christian Pelletier (MRC de La Haute-Gaspésie), Johnathan Brunet (MRC de La Mitis), Claude Bureau (Sept-Îles), Daniel Côté (Gaspé) et Claude Coulombe (photographe)

Photo de la page couverture

Les grandes marées ont laissé des traces de leur passage dans le Bas-Saint-Laurent.
Photographe : Claude Coulombe, Rimouski

Révision linguistique

Josée Roy
Direction des communications

Graphisme

AlainShé

Impression

Les Ateliers de l'Établissement de détention de Québec

Distribution

CSPQ - Distribution documentaire

Dépôt légal – 2010

Bibliothèque et Archives Canada

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 1925-1521 (version imprimée)

ISSN 1925-153X (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2011

Pour un changement d'adresse ou toute autre correspondance :

Inter-**ACTION**

Ministère de la Sécurité publique
Direction de la prévention et de la planification
2525, boul. Laurier, 6^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
inter-action@msp.gouv.qc.ca

Semaine de la sécurité civile

1^{er} au 7 mai 2011

Faites connaître vos activités



N'hésitez pas à annoncer vos activités de la Semaine sur le site Web du ministère de la Sécurité publique.

Vous organisez des activités de sensibilisation à la sécurité civile dans votre milieu ou dans votre organisation? Faites-les connaître en remplissant le formulaire disponible à www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/soutien-partenaires/inscription-activites.html.

Vos activités seront présentées dans le calendrier des activités par région.

Introduction à la conception d'exercices

PAR LOUIS VALLÉE

Vous désirez en savoir davantage sur la préparation d'exercices en sécurité civile? Empressez-vous d'accéder au site Web du ministère de la Sécurité publique pour consulter le document *Introduction à la conception d'exercices*. Il s'agit d'un cours d'autoformation qui permet aux participants de progresser à leur propre rythme.

Vous y apprendrez notamment :

- comment élaborer et gérer un programme d'exercice
- comment concevoir, élaborer et réaliser un exercice
- comment évaluer un exercice et mettre en œuvre un plan de mesures correctives qui tient compte des leçons apprises

Les participants qui le désirent pourront se soumettre à un examen de connaissances et se voir décerner un certificat s'ils réussissent.

Ce guide a été réalisé par le Groupe de travail sur la conception d'exercices qui relève du Comité national sur la formation en gestion des urgences.

Information :

www.securitepublique.gouv.qc.ca,
onglet *Sécurité civile*, rubrique
Publications et statistiques,
volet *Formation des intervenants*
et des partenaires

